



## Conseil économique et social

Distr. générale  
19 janvier 2000  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Quarante-quatrième session

28 février-2 mars 2000

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes :  
bilan de l'intégration dans les organismes des Nations Unies**

### **Évaluation du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport résume les informations fournies par les entités du système des Nations Unies sur les actions qu'elles ont menées afin de mettre en oeuvre le plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001. Il met en relief les aspects institutionnels, financiers et de coordination de la mise en oeuvre du plan, ainsi que les obstacles qui restent à surmonter. On trouvera en annexe des renseignements sur les activités menées par les entités du système des Nations Unies dans les 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing.

---

\* E/CN.6/2000/1.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1–5	3
II. Progrès accomplis dans la mise en oeuvre des activités relevant des 12 domaines critiques du Programme d'action . . . . .	6–17	4
III. Arrangements institutionnels et financiers et obstacles à leur mise en oeuvre . . . . .	18–57	7
A. Application de la stratégie d'intégration des questions sexospécifiques . . . . .	19–30	7
B. Formation à l'analyse des sexospécificités . . . . .	31–34	11
C. Services et responsables des questions sexospécifiques . . . . .	35–39	12
D. Mobilisation et affectation de ressources financières . . . . .	40–42	14
E. Ressources humaines . . . . .	43–46	15
F. Coordination . . . . .	47–54	16
G. Obstacles . . . . .	55–57	17
Annexe. Activités des Nations Unies dans les 12 domaines critiques définis dans le Programme d'action de Beijing, d'après les informations communiquées par les différents organismes. . . . .		18

## I. Introduction

1. Dans sa résolution 1996/34, le Conseil économique et social a approuvé le plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001, et a prié le Secrétaire général de présenter un rapport intérimaire sur la mise en oeuvre du plan. Le rapport d'examen à mi-parcours (E/CN.6/1998/3) a été remis à la Commission de la condition de la femme à sa quarante-deuxième session, en mars 1998, ainsi qu'au Comité du programme et de la coordination (CPC) et au Conseil économique et social, pour examen. Dans sa résolution 1998/11, le Conseil économique et social a accueilli favorablement le rapport du Secrétaire général sur l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme et a approuvé les recommandations qu'il contenait.

2. Dans sa résolution 1996/34, le Conseil économique et social a également demandé l'établissement d'un nouveau projet de plan portant sur la période 2002-2005. Considérant que le nouveau projet de plan devrait prendre en compte les résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action de Beijing, dans sa résolution 1999/16, le Conseil économique et social a invité le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination, à formuler le plan portant sur la période 2002-2005 en deux phases, la première étant consacrée à une évaluation des activités entreprises par les organismes des Nations Unies, des obstacles rencontrés et des enseignements tirés à l'occasion du plan actuel et dans le cadre du processus d'application à l'échelle du système, et la seconde phase portant sur la formulation d'un nouveau plan qui tienne compte de la place croissante accordée aux mesures à prendre et à l'exécution. Le présent rapport constitue la première phase de ce processus. La seconde phase sera présentée à la Commission de la condition de la femme lors de sa quarante-cinquième session, en 2001. Dans sa résolution 52/231, l'Assemblée générale a demandé que lui soit présenté un rapport mettant en parallèle la manière dont il est tenu compte des intérêts des femmes et des préoccupations de parité entre les sexes dans les différentes catégories de projets et de programmes des organismes des Nations Unies et les ressources allouées à cette fin. Les informations demandées dans cette réso-

lution ont été intégrées au présent rapport (voir également E/CN.6/2000/PC/3). Le présent rapport fait partie intégrante de l'examen et de l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. Il représente la contribution du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs du Programme d'action dans les 12 domaines critiques et doit être lu en parallèle avec le document E/CN.6/2000/PC/2.

3. Afin d'établir le présent rapport sur l'évaluation du plan à moyen terme à l'échelle du système, la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a rassemblé des informations sur les actions que mènent toutes les entités du système des Nations Unies pour mettre en oeuvre le plan, y compris les recommandations contenues dans l'examen à mi-parcours qui avaient été approuvées par le Conseil économique et social dans sa résolution 1998/11. Ces recommandations préconisaient essentiellement d'adopter une approche cohérente et coordonnée des activités des Nations Unies pour mettre en oeuvre le plan à moyen terme à l'échelle du système et le Programme d'action. Au 14 décembre 1999, des réponses avaient été reçues des 27 entités suivantes :

- Banque mondiale
- Bureau de coordination des affaires humanitaires
- Centre du commerce international (CCI)
- Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
- Commission économique pour l'Afrique (CEA)
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- Département de l'information
- Département des affaires économiques et sociales
  - Division de la promotion de la femme
  - Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme

Division de la population

Division statistique

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Organisation mondiale de la santé (OMS)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Organisation internationale du Travail (OIT)

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA)

Université des Nations Unies (UNU).

4. Les réponses reçues montrent que des progrès considérables ont été réalisés au cours de la période de réalisation du plan dans la mise en oeuvre de la vaste gamme d'activités qui étaient prévues ainsi que dans celle des engagements pris pour promouvoir la réalisation des objectifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Par ailleurs, les réponses indiquent que la mise en oeuvre des activités prévues par le plan s'est aussi heurtée à un certain nombre de difficultés, parmi lesquelles une insuffisante compréhension de la problématique hommes-femmes, la non-intégration de la problématique hommes-femmes dans les différents mécanismes; le manque d'indicateurs pour évaluer les progrès réalisés dans ce domaine; l'absence de données désagrégées selon le sexe; les contraintes institutionnelles; et le manque de ressources humaines.

5. La section II du rapport présente une vue d'ensemble des progrès accomplis par les entités du système des Nations Unies dans les 12 domaines critiques définis par le Programme d'action, des renseignements plus détaillés étant fournis dans l'annexe jointe au rapport. La section III du rapport décrit les dispositifs institutionnels et financiers qui ont été mis en place afin de faciliter la mise en oeuvre des activités prévues dans le Programme d'action et dans le plan à moyen terme à l'échelle du système. Le cas échéant, il y est fait état des meilleures pratiques, des enseignements tirés de l'expérience et des difficultés de mise en oeuvre. Les renseignements communiqués par les entités qui ont répondu au questionnaire sur les actions entreprises pour mettre en oeuvre les recommandations de l'examen à mi-parcours du plan à moyen terme à l'échelle du système sont présentés tout au long du rapport.

## **II. Progrès accomplis dans la mise en oeuvre des activités relevant des 12 domaines critiques du Programme d'action**

### **Les femmes et la pauvreté**

6. Dans ce domaine critique, l'action du système des Nations Unies a essentiellement consisté à souligner la nécessité de donner aux femmes les moyens d'améliorer leur niveau de vie et de s'arracher à la pauvreté. Les interventions menées comprenaient des activités visant à réduire la pauvreté par le biais d'activités de microcrédit, y compris la mise en place de fonds de roulement et de programmes de formation professionnelle, en particulier pour ce qui touche au commerce, aux normes appliquées sur le marché et aux moyens d'accéder aux marchés internationaux et d'y négocier des conditions favorables. Les actions entreprises ont également cherché à faciliter l'accès des femmes aux services financiers, notamment par le biais du financement d'établissements de microfinancement. Plusieurs initiatives ont mis en évidence l'importance de l'accès à la propriété pour les femmes. Le contenu ou le champ géographique de plusieurs programmes ont été réorientés de façon à cibler particulièrement les femmes se trouvant dans des situations d'après conflit ou celles qui ont été touchées par la crise économique asiatique.

### **Éducation et formation des femmes**

7. Dans ce domaine, l'action du système des Nations Unies a fait valoir qu'il était d'une importance vitale que les femmes aient accès à l'information, à l'éducation et à la formation pour qu'elles puissent réaliser leur potentiel. Des actions ont été menées en particulier pour promouvoir l'éducation des filles et leur donner un accès égal à l'éducation de base et aux programmes de formation. Une attention particulière a également été portée à l'enseignement à la vie familiale dispensé aux enfants d'âge scolaire et aux jeunes ayant quitté l'école, à l'éducation des jeunes mères, et aux programmes d'alphabetisation et de post-alphabetisation destinés à aider les femmes à réaliser leur potentiel. Enfin, des programmes de formation des femmes aux fonctions de direction, de gestion et à l'entrepreneuriat ont également été mis en oeuvre.

### **Les femmes et la santé**

8. Dans ce domaine, les activités ont été axées sur les droits en matière de procréation et de santé sexuelle, les maladies sexuellement transmissibles, y compris le virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), la maternité sans risques et la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles et infantiles. On a également privilégié les actions contre les pratiques traditionnelles nuisibles, telles que les mutilations génitales, et celles qui concernaient les effets sur la santé des diverses formes de violence perpétrées contre les femmes ainsi que la prise en considération de l'impact des maladies tropicales selon le sexe. On a pu constater que, pendant la période considérée, les actions en faveur de la santé des femmes et de la prévention des maladies non contagieuses qui affectent les femmes s'étaient intensifiées. On avait, par ailleurs, accordé une place plus importante aux conséquences sanitaires, sociales et économiques de l'usage du tabac et de l'alcool par les femmes et les membres de leur famille.

### **La violence à l'égard des femmes**

9. Dans ce domaine critique, les actions entreprises ont privilégié les activités de collecte et de recherche de données visant à identifier les principales causes de la violence à l'égard des femmes et à évaluer l'efficacité des stratégies préventives. Des actions ont également été menées afin de sensibiliser l'opinion publique à ce problème, en particulier à l'intention du personnel de secteurs tels que la police ou la santé, gé-

néralement dans le contexte de campagnes régionales interorganisations contre la violence. À cet effet, une vidéoconférence interorganisations, coordonnée par UNIFEM, s'est tenue le 8 mars 1999. Une attention particulière a également été accordée à certaines manifestations de violence à l'égard des femmes, notamment aux pratiques traditionnelles nuisibles, telles que les mutilations génitales et la traite des femmes et des fillettes.

### **Les femmes et les conflits armés**

10. Dans ce domaine, les actions entreprises ont visé à assurer que les problèmes sexospécifiques soient pleinement pris en compte dans les programmes et activités humanitaires. Il a été prêté une attention particulière à l'effet du droit de la propriété, écrit ou coutumier, sur la situation des femmes dans les situations de conflit armé et de reconstruction après conflit ainsi qu'aux soins de santé de base et de santé en matière de reproduction dispensés aux femmes déplacées et aux femmes se trouvant dans des situations d'urgence ou de crise. Les activités menées ont également eu pour objectifs d'accroître la participation des femmes à la prise de décisions dans les camps de réfugiés et d'appuyer les initiatives prises par les femmes en faveur de la paix, de redéfinir les rôles masculins et de promouvoir une culture de paix.

### **Les femmes et l'économie**

11. Dans ce domaine, les activités ont notamment consisté à mesurer le travail des femmes, y compris dans le secteur informel, et à élaborer des outils permettant de décrire les activités économiques des femmes. D'autres activités avaient pour but de sensibiliser l'opinion publique à la situation économique des femmes, en particulier dans le contexte de la mondialisation, des programmes d'ajustement structurel et d'autres programmes économiques. Enfin, des actions ont été entreprises pour promouvoir la participation des femmes au développement économique, notamment par le biais d'un emploi indépendant ou en entreprise, ainsi que pour assurer l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail.

### **Les femmes et la prise de décisions**

12. Dans ce domaine, les activités du système des Nations Unies ont visé à augmenter le nombre de femmes occupant des postes de décision, à tous les niveaux et dans différents secteurs, et de donner aux femmes les moyens de participer activement aux structures et processus de prise de décisions politiques suivant toutes leurs modalités. Parmi les actions entreprises figurent l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs sur la participation et l'importance du rôle des femmes, la formation professionnelle des femmes en vue de leur permettre de devenir des gestionnaires efficaces ainsi que les mesures visant à promouvoir l'organisation syndicale des femmes. On a continué à fournir un appui aux femmes parlementaires ainsi qu'à sensibiliser les parlementaires, hommes et femmes, aux problèmes sexospécifiques. Des efforts similaires ont également été entrepris à l'égard des ministres, hommes et femmes, et notamment à ceux qui détenaient des portefeuilles clefs dans le domaine des finances et de l'économie. Enfin, des stratégies visant à encourager la participation des femmes aux organisations et réseaux non gouvernementaux ont été mises en oeuvre.

### **Mécanismes institutionnels de promotion de la femme**

13. Dans ce domaine, les activités ont été axées sur l'amélioration des méthodes de collecte des données, en particulier de données désagrégées par sexe, et sur l'établissement de base de données. On s'est également attaché à renforcer la capacité et le rôle de catalyseur des mécanismes nationaux de promotion de la femme, notamment par la compilation d'annuaires très complets, l'organisation de réunions de groupes d'experts et l'aide à l'élaboration de politiques et de programmes sexospécifiques. Un appui a également été fourni à la mise en place d'organismes de conseils sur les problèmes sexospécifiques qui se posent dans des circonstances particulières, par exemple dans le cadre des établissements humains et de la coopération technique, de façon à favoriser l'instauration de partenariats efficaces entre les organisations intergouvernementales, les gouvernements, les instituts de recherche et le secteur privé.

### **Droits fondamentaux des femmes**

14. Dans ce domaine, l'action du système des Nations Unies a consisté à faire valoir l'importance de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'exercice de

leurs droits et à promouvoir une approche fondée sur les droits de la personne humaine dans toutes les activités du système, notamment en ce qui concerne le développement et l'élimination de la pauvreté. Cette approche est progressivement adoptée dans l'ensemble du système. Les activités ont été axées sur le renforcement des capacités, et on a utilisé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes comme cadre pour promouvoir les activités de plaidoyer, mettre en oeuvre et suivre les différentes activités et donner aux femmes les moyens de réaliser leur potentiel. Une formation a été dispensée dans le domaine de la promotion des droits des femmes et un soutien a été accordé en vue de l'établissement des rapports demandés dans le cadre des traités des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, et notamment de la convention susmentionnée et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Enfin, un appui a été fourni pour l'examen de la révision des lois discriminatoires et de la réforme judiciaire. On s'accorde en outre de plus en plus à reconnaître la dimension relative aux droits fondamentaux de questions telles que la violence à l'égard des femmes, la traite des femmes et des enfants, le VIH/sida, la fourniture d'aide humanitaire et d'abris, de même que la dimension sexospécifique de l'exercice des droits de l'homme.

### **Les femmes et les médias**

15. Dans ce domaine, la stratégie des entités du système des Nations Unies a essentiellement consisté à promouvoir une image positive, équilibrée et non stéréotypée des femmes et des filles dans les médias, à sensibiliser les médias aux questions concernant les femmes et à mener des activités de plaidoyer. Bien qu'au cours de la période considérée, les activités aient surtout visé les médias traditionnels, les entités du système des Nations Unies se sont aussi particulièrement intéressées au réseau Internet et au Web ainsi qu'à l'élaboration de stratégies efficaces en vue de gérer et de partager les informations relatives, par exemple, aux stratégies de prise en compte des questions de sexospécificité. Une formation a également été dispensée aux femmes journalistes, notamment dans le domaine des techniques modernes de gestion de la communication et de production de journaux télévisés.

### **Les femmes et l'environnement**

16. Les activités dans ce domaine ont consisté à faire reconnaître et à préserver le rôle des femmes dans la protection de l'environnement et à assurer que les préoccupations des femmes soient prises en compte dans l'élaboration des politiques ainsi que dans la prise de décisions concernant l'environnement. Les entités du système ont notamment appuyé la participation des femmes à des conférences sur des questions telles que les ressources en eau, la planification et la gestion, les approches interdisciplinaires des problèmes de sexospécificité, l'environnement et le développement rural, ainsi que le développement d'outils propres à faciliter une planification et une gestion environnementales sexospécifiques.

### **La petite fille**

17. Dans ce domaine, les activités des Nations Unies ont essentiellement visé à mettre un terme à la discrimination sexuelle. Ces activités comprenaient la constitution de bases de données, ventilées par sexe, sur la mortalité infantile ainsi que la réalisation d'études analytiques sur les différences de mortalité infantile et infantine qui sont liées au sexe. Des stratégies ont également été mises en place afin d'éliminer le travail des enfants, y compris les pires formes de travail et de traite des enfants, parallèlement à l'adoption de la nouvelle Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants par la Conférence internationale du Travail en 1999. Ces activités ont mis en évidence combien il était essentiel de promouvoir l'éducation des femmes pour assurer l'exercice de leurs droits dans des conditions d'égalité et leur pleine participation à la vie sociale, politique et économique de leur collectivité. Des livres et brochures prenant en compte les problèmes spécifiques et répondant aux besoins réels des femmes et des filles ont été rédigés sur des sujets tels que le mariage des enfants et le VIH/sida, tandis qu'une formation a été dispensée au personnel dans le secteur de l'éducation informelle. On a également mis l'accent sur l'accès des adolescents aux services de santé en matière de reproduction, ainsi qu'à l'information dans ces domaines, et sur la santé des adolescentes.

## **III. Arrangements institutionnels et financiers et obstacles à leur mise en oeuvre**

18. Les entités interrogées ont indiqué qu'elles avaient adopté des arrangements institutionnels et financiers conformes au Programme d'action et au plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001, dont un grand nombre s'inspiraient d'éléments exposés dans l'examen à mi-parcours de l'application du plan.

### **A. Application de la stratégie d'intégration des questions sexospécifiques**

19. L'examen à mi-parcours a décrit en détail les mandats concernant l'intégration des questions sexospécifiques conçus et approuvés par les organes intergouvernementaux. Les réponses recueillies se réfèrent à des mandats récents tels que ceux formulés dans les Conclusions concertées 1998/1 que le Conseil économique et social a adoptées en 1998 lors du débat qu'il a consacré aux affaires humanitaires – dans lesquelles il était demandé au Coordonnateur des secours d'urgence de s'assurer que les sexospécificités étaient totalement prises en compte dans les activités et politiques humanitaires – et dans les Conclusions concertées 1999/1 du Conseil – dans lesquelles celui-ci a considéré que toutes les situations d'urgence humanitaire avaient des incidences sexospécifiques et souligné la nécessité d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans la planification et la mise en oeuvre des activités.

20. Au cours de la période à l'examen, la Conférence mondiale sur le développement des télécommunications a adopté la résolution 7 sur les sexospécificités et les politiques en matière de télécommunications dans les pays en développement, par laquelle elle a notamment créé une équipe de travail sur les sexospécificités, qui est chargée d'intégrer une perspective sexospécifique dans la campagne en faveur du droit universel à la communication. Cette équipe de travail s'est réunie trois fois depuis sa création en mars 1998 et a approuvé des objectifs et des plans de travail pour 2000 lors de la réunion qu'elle a tenue en septembre 1999. En octobre 1998, la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a adopté une résolution sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les travaux de l'UIT, notamment

en ce qui concerne ses stratégies, ses programmes de travail et sa politique de mise en valeur des ressources humaines. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a mis au point une déclaration de politique générale sur la prise en compte des questions sexospécifiques et sur les droits fondamentaux des femmes et, dans le cadre de sa mission, de ses buts et de ses objectifs stratégiques pour 1999-2001, a établi un plan de travail sur les sexospécificités et les droits fondamentaux des femmes soulignant la nécessité de développer les capacités internes dans ce domaine. Les priorités institutionnelles et opérationnelles de la Banque mondiale concernant l'intégration des questions sexospécifiques seront définies dans un document stratégique qui est en cours d'établissement. Conformément aux conclusions concertées adoptées par le Conseil économique et social en 1999, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'efforce à présent d'intégrer une perspective sexospécifique dans toutes ses activités, et il a veillé à ce que les sexospécificités soient prises en compte dans la procédure d'appel global interinstitutions.

21. Plusieurs entités ont étoffé les engagements qu'elles avaient déjà pris d'appliquer une stratégie d'intégration des questions sexospécifiques. Ainsi, le PNUD a adopté en 1997 une note d'orientation qui expose en détail les incidences administratives de ses politiques et programmes concernant la prise en compte de ces questions. Cette note s'appuie sur une communication adressée par l'Administrateur du PNUD à tous les représentants résidents en novembre 1996 (parue sous la cote direct line 11), dans laquelle il énonçait les priorités du PNUD concernant l'intégration des questions sexospécifiques et définissait ses relations avec UNIFEM. En 1997, la Directrice exécutive du FNUAP a publié à l'intention du personnel d'UNIFEM un mémorandum indiquant qu'il était et serait tenu responsable, à tous les niveaux, de l'intégration des questions sexospécifiques dans ses activités. Ce mémorandum s'inspirait de directives antérieures qui portaient sur l'appui apporté par le FNUAP à l'intégration des questions sexospécifiques dans les programmes de population et de développement. Enfin, la restructuration de l'OMS en 1998, qui concernait en particulier la santé des femmes et a abouti à la création d'un département chargé de la question, lui a permis de mieux appliquer sa stratégie d'intégration des sexospécificités. En 1999, le Cabinet de l'OMS a adopté une politique tendant à intégrer les

questions sexospécifiques dans l'ensemble des politiques, programmes et projets de l'Organisation.

22. D'autres entités ont mis en oeuvre des projets destinés à concrétiser les engagements qu'elles avaient pris d'appliquer une stratégie d'intégration des sexospécificités dans leurs travaux. En 1997, la Section des femmes et du développement de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a mené à bien, avec l'aide de l'Agence allemande de coopération technique, un projet pilote qui tendait à intégrer explicitement et systématiquement une perspective sexospécifique dans tous les projets et programmes de la Commission. En 1999, ce projet est entré dans une deuxième phase de deux ans qui a pour objet de consolider et de renforcer l'approche adoptée par la Commission en la matière. Les activités menées durant cette phase, qui seront axées sur la coopération au service du développement, tendront à encourager les ministères techniques de certains États Membres à intégrer une perspective sexospécifique dans leurs politiques. De plus, au cours de la période à l'examen, la CEPALC a adopté, à sa vingt-septième session, tenue à Aruba du 11 au 16 mai 1998, un nouveau sous-programme d'intégration des sexospécificités dans les principaux domaines du développement régional, qui sera inscrit au programme de travail de la Commission pour 2000-2001. Le secrétariat de la Commission a continué à rendre compte deux fois par an aux présidents de la Conférence régionale sur les femmes pour l'Amérique latine et les Caraïbes des efforts qu'il déploie pour intégrer une perspective sexospécifique dans le programme de travail de la Commission. Plusieurs projets d'UNIFEM, qui concernent notamment l'Asie du sud et la Communauté de développement de l'Afrique australe et comportent des modules de formation et d'appui financier, visent essentiellement à mieux intégrer les sexospécificités dans les politiques et pratiques de développement. La Division de la promotion de la femme, agissant en étroite collaboration avec PNUD-Afrique, évalue actuellement les activités concernant la prise en compte des sexospécificités et l'émancipation des femmes dans les pays de l'Afrique subsaharienne qui sont financées par le PNUD. Cette évaluation, qui est également financée par ce dernier, porte sur des programmes, projets et activités relatifs à la gouvernance, à l'élimination de la pauvreté et à des initiatives s'adressant expressément aux femmes qui ont été entrepris et/ou approuvés au cours de la période 1995-1998 dans 22 pays.



23. En 1997, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a mis en route un projet qu'il avait élaboré en collaboration avec la Division de la promotion de la femme et qui tend à faire une place centrale à l'égalité entre les sexes dans son programme de coopération technique. Les activités menées dans le cadre de ce projet ont consisté à mettre au point, à l'intention du personnel du Haut Commissariat et des consultants auxquels il fait appel, des directives détaillées devant leur permettre d'élaborer et de dispenser des cours de formation. Le Haut Commissariat s'est également employé à intégrer les questions sexospécifiques et la question des droits fondamentaux des femmes dans les activités des bureaux extérieurs, notamment celles concernant le suivi et l'assistance technique, et à mener des travaux axés sur ces questions. Ainsi, il a intégré une perspective sexospécifique dans ses activités au Cambodge tout en fournissant un appui aux ONG s'occupant des droits des femmes. Par ailleurs, le PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'emploient actuellement, par le truchement du bureau du Coordonnateur résident en Afghanistan, à intégrer une perspective soucieuse d'égalité entre les sexes dans les travaux qu'ils mènent dans ce pays. Cette initiative est animée par la Conseillère pour la parité entre les sexes qui a été nommée en 1999, conformément à la recommandation formulée par la Mission interinstitutions des Nations Unies pour la parité entre les sexes qui s'est rendue en Afghanistan en 1997, sous la direction de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme.

24. Plusieurs réponses ont donné des précisions sur les programmes de sensibilisation aux sexospécificités proposant différentes manières d'en tenir compte dans tel ou tel contexte. Ainsi, la FAO a mis au point un programme visant à encourager l'intégration des questions sexospécifiques dans les projets de génie agricole et elle a adapté à l'Amérique centrale son programme de formation à la foresterie, qu'elle a traduit en espagnol et doit traduire en chinois et en français.

25. Certaines réponses ont appelé l'attention sur les ateliers et séminaires destinés à faciliter l'application des stratégies d'intégration des questions sexospécifiques. Ainsi, la CEPALC a organisé une série de séminaires internes de brève durée qui avaient pour objet d'examiner les moyens d'intégrer une perspective sexospécifique dans ses activités de recherche et de coopération, et la FAO a rendu compte de son atelier de

décembre 1997 intitulé «La parité entre hommes et femmes et la participation à la planification du développement agricole : exploitation des meilleures pratiques», qui visait à évaluer l'expérience acquise dans l'évaluation de la participation des hommes et des femmes au développement agricole et dans la mise en place de mécanismes de planification fondés sur une analyse des besoins. Un document de synthèse reposant sur les résultats de cet atelier, qui réunit des documents portant sur des questions clefs, un cadre de planification, des documents pédagogiques, des monographies et une cassette vidéo, est en préparation. En 1998, l'OIT a organisé plusieurs ateliers en vue d'accroître les compétences de son personnel en matière de plaider pour l'intégration des sexospécificités. L'un de ces ateliers visait à constituer une équipe de coordonnateurs des activités sexospécifiques au siège; trois autres ont réuni des spécialistes et des coordonnateurs des activités sexospécifiques aux fins de consultations et de réunions de planification stratégique régionales et le dernier a réuni des spécialistes des sexospécificités au centre de l'OIT à Turin aux fins de consultations interrégionales. Des documents pédagogiques ont été élaborés à l'occasion de chacun de ces ateliers, notamment une brochure sur les directives à suivre pour organiser des cours de formation aux sexospécificités. En 1999, dans le cadre du plan d'action de l'OIT pour l'intégration des questions sexospécifiques aux fins de l'égalité entre les sexes dans le monde du travail, un programme destiné à renforcer les capacités du personnel en poste au siège de l'organisation en matière de sexospécificités a été mis en route également. En collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et UNIFEM, la Division de la promotion de la femme a organisé un atelier de trois jours sur l'intégration des sexospécificités dans les programmes des entités des Nations Unies s'occupant des droits de l'homme, qui a réuni les représentants des mécanismes des Nations Unies s'occupant spécifiquement de ces droits et les présidents des organes des Nations Unies créés en vertu de traités relatifs aux droits de l'homme. Au cours de cet atelier, l'accent a été mis sur la nécessité, pour ces mécanismes, de tenir régulièrement et systématiquement compte des sexospécificités dans l'accomplissement de leur mandat, leurs analyses et leurs rapports. Par ailleurs, le Haut Commissariat aux droits de l'homme a organisé une réunion d'une demi-journée sur les questions sexospécifiques lors de la réunion annuelle des chefs de ses bureaux sur le terrain, tenue en août-septembre 1999,

au cours de laquelle la liste des questions sexospécifiques à prendre en compte dans ses activités opérationnelles a été distribuée aux participants. Le premier atelier du PNUE sur la rationalisation de l'intégration des sexospécificités, qui a réuni des administrateurs et des cadres supérieurs de l'organisation, s'est tenu en août 1999.

26. Afin d'intégrer la question des sexospécificités d'une manière qui permette de répondre aux besoins des individus et des organisations, le PNUD a mis en place un système d'apprentissage, de consultation, d'information, de réflexion, d'orientation et d'évaluation en matière de sexospécificités et élaboré à l'intention de ses bureaux de pays cinq instruments de travail, à savoir une stratégie d'intégration des questions sexospécifiques; une pochette d'information sur l'application de cette stratégie à l'intention des nouveaux membres du personnel et des missions de visite et divers documents portant sur la manière d'établir un profil national, un rapport national sur le développement humain et des rapports sur les programmes et projets qui tiennent compte des sexospécificités.

27. Un certain nombre d'entités ont élaboré des directives ou des manuels portant spécifiquement sur leur stratégie d'intégration des spécificités. Ainsi, le FNUAP a établi des directives d'appui à l'intégration des questions sexospécifiques dans les programmes de population et de développement et l'UNESCO a élaboré des directives d'intégration de ces questions dans ses activités d'évaluation et de suivi ainsi qu'une liste des tâches à accomplir pour qu'il soit tenu compte de ces directives dans l'évaluation de ses programmes. Les directives du FNUAP susmentionnées énumèrent les objectifs à atteindre et les tâches à accomplir et définissent les responsabilités en matière d'intégration des sexospécificités à tous les niveaux. L'UNICEF a élaboré à l'intention de ses administrateurs de programme un guide qui énonce les mesures qu'ils doivent prendre pour tenir systématiquement compte des sexospécificités aux différents stades d'exécution des programmes de pays; ce guide, qui est en cours de traduction, doit être mis à l'essai sur le terrain. L'UNICEF a également élaboré des documents directifs expliquant la manière d'intégrer les sexospécificités dans ses programmes sectoriels dont ceux concernant l'eau et l'assainissement, l'éducation des filles, la maternité sans risques, la santé de la mère et du nouveau-né, la santé et le développement des jeunes et les situations d'urgence. Le manuel révisé du PNUE sur la formula-

tion, le suivi et l'évaluation des projets comprend un chapitre énumérant les directives sexospécifiques qui s'appliquent à l'ensemble des politiques, programmes et projets et ont servi à passer en revue au moins une quarantaine de projets.

28. Plusieurs des réponses reçues ont mis l'accent sur la nécessité de systèmes de suivi et d'évaluation de l'impact des initiatives d'intégration des sexospécificités. Il s'agit notamment d'établir des directives telles que celles publiées par la FAO en 1998, qui exigent que tous les rapports d'évaluation comportent un chapitre sur l'égalité entre les sexes et la mise en oeuvre et les résultats des projets. Le Comité du programme de la FAO a également demandé qu'il soit procédé à un premier examen de l'application de sa stratégie d'intégration des sexospécificités – examen qui a eu lieu en 1999. L'UNESCO a indiqué qu'un nouveau logiciel de programmation et d'évaluation applicable à toutes ses activités, en cours d'installation, permettra un suivi systématique de ses travaux concernant les femmes, les filles et l'égalité entre les sexes. L'UNICEF a présenté pour examen à son conseil d'administration, en juin 1999, un rapport intérimaire qui évalue les progrès réalisés dans l'application de ses stratégies d'intégration des sexospécificités de 1994 et de 1996, du Programme d'action et des conclusions concertées adoptées par le Conseil économique et social en 1997 et qui recense les priorités et domaines nouveaux nécessitant des efforts particuliers.

29. Des plans d'action pour l'intégration des sexospécificités ont été adoptés au cours de la période à l'examen. En 1997, Habitat a adopté un plan d'action intitulé «Comprehensive Policy and Action Plan: A Gendered Habitat», dans lequel il récapitule ses arrangements institutionnels en matière d'intégration des sexospécificités – arrangements dont la Commission des établissements humains a fait l'éloge lors de sa dix-septième session, tenue en mai 1999. En 1999, dans le cadre d'un processus participatif, l'OIT a élaboré et adopté un plan d'action pour l'intégration des sexospécificités qui a pour but de faire de cette intégration une stratégie officielle de promotion de l'égalité entre les sexes. Ce plan vise en particulier à renforcer les arrangements institutionnels en matière d'intégration des sexospécificités; à poser la responsabilité des cadres et des mécanismes de suivi en la matière; à allouer les ressources nécessaires à l'accomplissement de leur tâche; à accroître les compétences du personnel de l'OIT en matière de sexospécificités et à améliorer l'équilibre

entre les sexes au sein de cette organisation. Les cadres supérieurs de l'OIT se sont réunis en octobre 1999 pour évaluer les progrès accomplis dans l'intégration des questions sexospécifiques et définir les principaux domaines appelant un complément de mesures.

30. L'intégration soutenue des questions sexospécifiques étant fonction de la possibilité d'accéder aux informations sur les méthodes utilisables, le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes a chargé une équipe de travail, composée de représentants d'UNIFEM, du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et d'Habitat, d'établir à l'échelle du système un recueil des bonnes pratiques en la matière pour ce qui est de l'application du Programme d'action de Beijing. Les résultats de ce projet spécial mixte seront affichés sur Internet lors de la session extraordinaire que l'Assemblée générale tiendra du 5 au 9 juin 2000 sur le thème «Femmes 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix au XXIe siècle».

## **B. Formation à l'analyse des sexospécificités**

31. Un certain nombre de réponses ont fait état de l'introduction de programmes de formation à l'analyse des spécificités et de nouveaux programmes étoffant des programmes existants. En 1997, le Centre africain pour la femme a mis au point un programme de formation pour présenter le concept d'analyse des sexospécificités au personnel de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). En 1997 et 1998, une formation a été donnée aux fonctionnaires de rang supérieur de la CEA ainsi qu'au personnel du Centre africain pour la femme et du Bureau du Secrétaire exécutif de la CEA, et à ceux qui sont chargés des questions sexospécifiques dans les divisions et dans les centres sous-régionaux de développement. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a organisé des sessions de formation pour son personnel de New York et de Genève, en juillet et octobre 1999, respectivement; au cours de la même année, le Groupe de la parité entre les sexes du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a lancé un programme d'information sur les questions sexospécifiques et introduit un programme de formation visant à sensibiliser son personnel aux préoccupations d'équité entre les sexes. Des ateliers d'orientation consacrés aux problèmes sexospécifiques liés au VIH/sida et au développement ont été organisés pour le Fonds de développement

des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et ses partenaires dans le cadre d'une initiative commune du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA); l'Organisation internationale du Travail (OIT) a organisé 10 ateliers de formation pour son personnel hors siège afin d'accroître ses compétences en matière de sexospécificités.

32. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a adapté son programme d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe – dont l'objet est de mieux préparer les États Membres aux analyses socioéconomiques et aux analyses sexospécifiques entreprises en partenariat et d'aider les spécialistes du développement à intégrer une perspective sexospécifique dans leur action – pour pouvoir l'utiliser dans des programmes de formation d'instructeurs en Afrique, en Asie, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes et au Proche-Orient. En outre, d'autres activités de formation ont été entreprises par plusieurs divisions de la FAO, et des directives, des manuels et une vidéocassette ont été mis au point pour la promotion d'une approche participative et sexospécifique de la nutrition. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a signalé qu'en 2000, la formation périodique de son personnel à la stratégie d'intégration d'une perspective sexospécifique dans les programmes prendrait un nouvel essor grâce à un programme de formation plus poussé faisant ressortir la nécessité de cette stratégie et les modalités possibles d'application. Un examen des résultats obtenus par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en matière de renforcement des capacités et de formation aux questions sexospécifiques a été réalisé en 1997. D'après les conclusions de cet examen, une formation de ce type, dispensée depuis 1993 à plus de 1 250 fonctionnaires de l'UNICEF et 9 500 membres du personnel national de contrepartie grâce à 275 ateliers organisés au Siège et dans les régions, a été un élément utile d'une prise en compte plus systématique des questions sexospécifiques dans les programmes nationaux et de l'adoption de mesures propres à faciliter l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes nationaux de développement. Néanmoins, il reste encore des lacunes à combler avant que les concepts mis au point sur le plan mondial se traduisent au niveau

national par des stratégies de programmation viables. À cet égard, les conclusions de l'examen ont fait ressortir qu'il faudrait des instructions simples indiquant concrètement comment intégrer une perspective sexospécifique à tous les stades de la programmation nationale et comment rechercher et appliquer systématiquement des mesures favorisant l'intégration et le suivi effectif des résultats.

33. Plusieurs organismes ont décrit les résultats de mesures spécifiques prises dans le cadre de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans leurs activités. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a fait savoir que les États Membres avaient approuvé la création d'un poste P-4 destiné à appuyer l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les programmes et l'exécution du plan à moyen terme à l'échelle du système, tandis que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a indiqué que, durant l'exercice biennal 2000-2001, la création d'un poste d'administrateur de programme de la classe P-4 lui permettra de renforcer ses activités d'intégration des sexospécificités.

34. Les réponses ont fait ressortir l'importance de l'élaboration de matériel pédagogique concernant les questions sexospécifiques. Par exemple, le FNUAP a signalé qu'un manuel de formation complet portant sur la question de la femme, de la population et du développement ainsi que sur les incidences de ces concepts sur le plan opérationnel, destiné à tout le personnel, était en cours d'élaboration. Pour que le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme soit mieux en mesure de mobiliser l'attention et de suivre les efforts au service de la stratégie d'intégration d'une perspective sexospécifique, un administrateur général de classe D-1 a été nommé et la nomination d'un fonctionnaire P-3 doit intervenir sous peu. La Conseillère spéciale continue d'avoir avec les organismes des Nations Unies des discussions de haut niveau concernant l'importance de cette stratégie. Depuis septembre 1999, l'administrateur général apporte sa collaboration et son appui à l'action des différents départements des Nations Unies et d'une commission régionale. L'élaboration, avec la collaboration du Bureau de la gestion des ressources humaines de l'ONU, d'une documentation et d'outils pour l'exécution de la stratégie, notamment de fiches descriptives, d'exemples de bonne pratique et d'un cadre pour la formation à

l'intégration d'une perspective sexospécifique, est en cours.

### **C. Services et responsables des questions sexospécifiques**

35. La nomination de responsables des questions sexospécifiques, déjà signalée lors de l'examen à mi-parcours, se poursuit. À la demande du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, le FNUAP a établi une étude sur le rôle des responsables des questions sexospécifiques dans le système des Nations Unies, qui sera présentée au Comité interinstitutions à sa cinquième session, en février 2000, puis communiquée à l'Assemblée générale, à sa session extraordinaire, en juin.

36. À la FAO, de nombreux départements et divisions ont nommé des responsables des questions sexospécifiques et un spécialiste de ces questions a été affecté à chacun de ses cinq bureaux régionaux. Une collaboration très étroite s'est instaurée entre ces spécialistes et les techniciens aux niveaux régional et sous-régional. Chacune des six vice-présidences régionales de la Banque mondiale, qui s'occupent des activités de prêt, a un responsable ou un service des questions sexospécifiques, de même que bon nombre de ses bureaux extérieurs. Le Centre du commerce international (CCI) a manifesté sa volonté résolue d'intégrer une perspective sexospécifique dans toutes les activités de coopération technique au service du commerce et du développement en faisant du poste de responsable des questions sexospécifiques un poste de directeur. Ce responsable est assisté par un coordonnateur technique pour les projets de coopération technique et par un fonctionnaire de la Section du personnel du CCI. À l'Organisation météorologique mondiale (OMM), une équipe de trois personnes relevant directement du Secrétaire général centralise les affaires relatives aux femmes, tandis que le Directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a nommé, en 1997, un responsable des questions sexospécifiques, notamment pour amorcer l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités de l'Organisation. Le PNUD a créé un réseau de responsables des questions sexospécifiques au siège et dans les bureaux de pays afin de faciliter, de coordonner, de soutenir et de renforcer le processus d'intégration d'une perspective sexospécifique dans les programmes. En outre, il a renforcé les moyens

d'action des responsables des questions sexospécifiques dans les bureaux de pays, notamment en nommant un fonctionnaire du programme et un représentant des organes de direction, qui sont chargés de veiller à la prise en considération des questions sexospécifiques lors de la prise de décisions. Un comité consultatif pour les questions sexospécifiques, regroupant les responsables des questions sexospécifiques du siège du PNUD et d'UNIFEM, a été créé pour définir les orientations de l'action du PNUD dans le cadre des initiatives concernant les politiques générales, les stratégies ainsi que le renforcement des capacités dans le domaine des sexospécificités. L'UNICEF a précisé avoir actuellement en place un réseau d'environ 110 responsables des questions sexospécifiques qui se réunissent périodiquement pour examiner les résultats des programmes et pour définir les nouveaux domaines appelant une action. Ses réseaux régionaux de responsables des questions sexospécifiques se réunissent tous les ans pour définir les priorités de leur action commune.

37. Parmi les organismes qui ont nommé des responsables des questions sexospécifiques au cours de la période à l'examen, on compte aussi l'Union internationale des télécommunications (UIT), dont le Secrétaire général a nommé le premier responsable des questions sexospécifiques en août 1998, à l'issue des recommandations formulées par le Conseil du personnel. En 1998, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a créé des services chargés des questions sexospécifiques dans ses bureaux de New York et de Genève. Un conseiller pour les affaires relatives aux femmes a été nommé au Bureau du coordonnateur résident en Afghanistan et travaille avec les organismes des Nations Unies. En application de la décision 20/9 du Conseil d'administration du PNUE, en date du 5 février 1999, sur le rôle des femmes dans le domaine de l'environnement et du développement, un fonctionnaire de la catégorie des administrateurs est chargé des tâches relatives au rôle des femmes dans ce domaine. Durant le prochain exercice biennal, un poste P-4 sera créé expressément dans le but de renforcer les efforts du PNUE en matière d'intégration d'une perspective sexospécifique dans ses activités. Le responsable des questions sexospécifiques de la CNUCED, un fonctionnaire de la classe P-5, est membre de droit du Groupe des affectations et des promotions; il est assisté par un autre fonctionnaire, dont le poste est financé par des fonds extrabudgétaires. Le CCI a un responsable des questions sexospécifiques ayant rang de directeur, assisté par plusieurs autres administrateurs.

38. La création de postes de spécialiste de rang supérieur des questions sexospécifiques pour les bureaux régionaux s'est poursuivie, l'OIT créant trois postes supplémentaires au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport – deux en Asie et un en Afrique –, ce qui porte à sept le nombre de ces spécialistes. Afin de renforcer les compétences, l'OIT a organisé un atelier consacré à l'animation d'équipes à l'intention des responsables des questions sexospécifiques, au siège de l'Organisation, trois consultations régionales et des réunions de planification des stratégies à l'intention des spécialistes et des responsables des questions sexospécifiques, ainsi qu'une consultation interrégionale. Avec la collaboration d'UNIFEM et du programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), le PNUD a affecté des spécialistes et des conseillers pour les questions sexospécifiques à des postes hors siège afin de renforcer les capacités nationales et régionales en matière d'intégration d'une perspective sexospécifique dans les programmes. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a nommé un conseiller pour les questions sexospécifiques dans son bureau d'El Salvador pour assurer l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités du bureau, et un responsable régional des questions sexospécifiques, qui contribue à l'élaboration de la stratégie du Haut Commissariat en matière d'intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités, a été nommé au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique d'Habitat. Le FNUAP a renforcé ses équipes d'appui au pays en augmentant le nombre de conseillers pour les questions relatives à la femme, à la population et au développement, ainsi que celui des spécialistes de la recherche socioculturelle. En plus de la collaboration étroite qu'il entretient avec le PNUD et le VNU pour ce qui est de l'affectation de spécialistes des questions sexospécifiques, et avec le FNUAP pour l'affectation des conseillers pour les questions relatives à la femme, à la population et au développement, UNIFEM a désigné 10 conseillers pour les questions sexospécifiques et 11 conseillers régionaux pour les programmes. Ceux-ci aident les coordonnateurs résidents à promouvoir l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les programmes de pays, notamment en présidant les groupes thématiques interinstitutions des Nations Unies sur les questions sexospécifiques et en participant aux travaux d'autres groupes thématiques.

39. Plusieurs entités ont créé des services responsables des questions sexospécifiques. Par exemple, Ha-

bitat a créé en novembre un Groupe de la parité entre les sexes, qui a entrepris une évaluation des problèmes sexospécifiques et la mise au point d'une stratégie en matière d'intégration d'une perspective sexospécifique dans les programmes. Ce groupe centralise également la coordination avec le personnel des bureaux régionaux qui ne disposent pas actuellement du concours de responsables des questions sexospécifiques. Une évaluation interne portant sur la première année de fonctionnement de ce groupe a eu lieu à la fin de 1999. En octobre 1998, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a créé un département de la santé de la femme dont les objectifs sont notamment l'élaboration de politiques cohérentes et complètes en matière de santé de la femme et l'utilisation des résultats des recherches pour la mise en oeuvre de mesures concrètes. Pour son bureau régional dans les Amériques, les dispositions institutionnelles prises consistent en une unité au bureau régional, un bureau sous-régional pour l'Amérique centrale et un réseau de responsables des questions sexospécifiques dans les pays, tandis qu'au bureau de l'Asie du Sud-Est, une équipe chargée de la santé de la femme est également responsable de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les programmes. Les quatre autres bureaux régionaux de l'OMS ont des conseillers régionaux pour la santé de la femme et la santé en matière de procréation. À l'initiative du Département des opérations de maintien de la paix, on a entrepris de mettre en place deux services chargés des questions sexospécifiques à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et à l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO).

#### **D. Mobilisation et affectation de ressources financières**

40. Les réponses de plusieurs organismes montraient que ceux-ci étaient fermement résolus à augmenter les dépenses relatives aux activités en faveur de l'égalité des sexes. En 1998-1999, le programme pour les femmes et l'habitat d'Habitat avait un budget de fonctionnement de 734 000 dollars, ce qui représentait moins de 0,1% du budget d'Habitat pour la même période. À sa dix-septième session, en mai 1999, la Commission des établissements humains a demandé à Habitat de veiller à financer suffisamment aussi bien le programme pour les femmes et l'habitat que le Groupe de la parité entre les sexes. L'UIT a signalé qu'un crédit de 50 000 francs suisses avait été expressément alloué

aux questions sexospécifiques pour l'exercice 2000-2001. Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice 1998-1999, le PNUE a prévu des fonds supplémentaires se chiffrant à 200 000 dollars pour l'exécution d'un volet relatif aux questions sexospécifiques d'un projet portant sur les politiques générales, les activités interinstitutions et les questions sexospécifiques, et il a indiqué avoir approuvé le financement d'activités liées aux questions sexospécifiques pour 2000-2001. Les dépenses de la CEPALC relatives au Groupe de la femme et du développement, de janvier 1997 à juin 1999, se sont élevées à 821 844 dollars, et les ressources supplémentaires humaines et financières affectées à l'intégration d'une perspective sexospécifique aux activités ont totalisé 843 615 dollars. L'OMM a approuvé, pour 2000-2001, l'affectation de fonds au financement d'une réunion sur le rôle joué par les femmes dans la météorologie, l'hydrologie et les domaines connexes, et les contributions interinstitutions à l'ONUSIDA pour les activités en faveur de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les programmes ont atteint près d'un million de dollars. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a fait savoir que des ressources financières additionnelles étaient prévues pour l'application de la décision du Haut Commissaire de considérer comme prioritaire la question du trafic de personnes, et en particulier la traite de femmes et d'enfants aux fins d'exploitation sexuelle.

41. Plusieurs institutions ont signalé que la collecte d'informations sur les dépenses des programmes en faveur de l'égalité des sexes restait difficile dans les entités des Nations Unies, et certaines ont fait savoir que leurs activités et leurs projets en faveur des femmes et des filles étaient inscrits au budget et exécutés au titre des chapitres relatifs à leurs grands programmes. Ainsi, l'UNESCO a indiqué que, durant l'exercice biennal 1998-1999, les crédits alloués à ses grands programmes avaient été d'environ 11 millions de dollars et qu'ils dépassaient 20 millions de dollars, y compris les activités liées aux questions sexospécifiques, dans le projet de budget de 2000-2001. La Banque mondiale a signalé que la moyenne des crédits alloués pour les activités de santé en matière de procréation, y compris pour le VIH/sida, avait été de 490 millions de dollars pour les trois dernières années. En outre, elle s'était engagée à financer à hauteur de 26 millions de dollars des institutions de microfinancement des activités de détaillants, des réseaux régionaux et mondiaux et des initiatives de renforcement de capacités.

42. Plusieurs entités mettent ou ont mis en place des dispositifs de suivi financier, y compris pour les activités liées aux sexes/pécificités. Les systèmes de suivi du financement et des programmes de l'UNICEF comportent actuellement des codes spécifiques pour les états relatifs aux activités d'intégration d'une perspective sexes/pécifique dans les programmes, et des codes budgétaires ont été mis au point pour rendre compte des activités liées à ce domaine, aussi bien en tant qu'activités principales que comme éléments d'autres projets. Le système de codification budgétaire du FNUAP a été revu pour faciliter le suivi des modalités suivant lesquelles les programmes du FNUAP tentent de résoudre les problèmes sexes/pécifiques. L'UNESCO met actuellement au point un nouveau système intégrant la programmation, le budget et le suivi, qui permettra d'envisager les activités et leurs incidences dans une optique stratégique et de définir les éléments de programme en termes d'activités, de descriptif, de résultats escomptés, d'indicateurs de résultats et de données qualitatives, donc d'évaluer la situation globale en matière budgétaire de groupes spécifiques, y compris les femmes. À la demande du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, la Division de la promotion de la femme du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme dirige une étude sur le processus budgétaire en tant qu'instrument d'intégration des activités visant à promouvoir l'égalité entre les sexes dans tous les organismes des Nations Unies.

## E. Ressources humaines

43. Différentes mesures ont été prises en vue d'un équilibre des effectifs féminins et masculins. Le PNUD a adopté une stratégie à cet égard en 1998, axée en particulier sur les postes d'encadrement. La deuxième phase de la stratégie pour la période 1998-2001 fixe des objectifs pour ce qui est de recruter et conserver le personnel féminin et aborde les questions de la qualité du lieu de travail, de la gestion des ressources humaines et de la responsabilisation. Les mesures prises par la CEPALC en faveur de la représentation équilibrée des hommes et des femmes comportent également un programme d'orientation destiné au personnel nouvellement recruté et une formation portant sur les sexes/pécificités à l'intention des fonctionnaires de rang élevé, qui couvre les politiques sexes/pécifiques et le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a

chargé tous les cadres supérieurs d'attribuer les postes vacants, en particulier aux niveaux élevés, à des femmes qualifiées, et le correspondant du PNUE traitant des questions de parité est membre d'office du Comité des nominations et des promotions. Un représentant de la Conseillère spéciale est membre de droit des différents organes des nominations et des promotions au Siège de l'ONU. Dans les lieux d'affectation autres que le Siège, lorsque le Bureau de la Conseillère spéciale ne peut être représenté, le responsable des questions relatives aux femmes du département est membre de droit du comité local des nominations et des promotions.

44. À l'ONU, la proportion de femmes occupant des postes soumis à la répartition géographique était de 38,6 % au 30 novembre 1999. Les initiatives prises pour accroître la proportion de femmes employées à l'OMPI, en particulier dans la catégorie des administrateurs, ont permis de porter ce pourcentage à 30,8 %, dont six postes de la classe D-1. Les données de l'UNESCO pour juillet 1999 montraient que les femmes représentaient 40,9 % des administrateurs et 54,8 % du total des effectifs, alors qu'à l'heure actuelle, au FNUAP, 47,8 % des postes d'administrateur sont occupés par des femmes. Depuis le 1er juin 1999, 50 % des titulaires de postes de la classe D-1 à la CEPALC sont des femmes, alors que, pour les postes soumis à la répartition géographique, le pourcentage de femmes dépasse les 33 %. Les commissions techniques et les organismes régionaux de l'OMM ont adopté des résolutions visant à encourager la participation de femmes à leurs activités et le Congrès de l'OMM a adopté en 1999, une résolution demandant l'instauration de mesures visant à faciliter la participation des femmes à tous les aspects scientifiques et techniques des travaux de l'organisation. L'OMM a également établi une liste d'expertes en météorologie et domaines connexes qui sera utilisée par ses commissions techniques notamment, et encourage depuis 1997 les candidatures féminines pour tous les postes vacants. L'ONU a indiqué qu'elle prenait des mesures visant à augmenter le nombre de femmes dans les organes directeurs et dans les groupes consultatifs spéciaux du Recteur, alors que les avis de vacance de poste encouragent également les candidatures féminines. Les mesures visant à encourager les candidatures féminines pour des postes à la CEPALC comportent notamment la diffusion d'avis de vacance de poste externes dans des revues et magazines à grand tirage, par des réseaux

professionnels et des instituts d'enseignement supérieur, et par l'affichage des postes sur Internet.

45. Plusieurs groupes ont appelé l'attention sur les instruments permettant la responsabilisation pour une représentation équilibrée entre les sexes. L'ONU a appelé que son rapport de 1998 indiquait que la publication de statistiques relatives aux femmes employées dans le système de l'ONU facilitait le contrôle de l'équilibre entre les sexes. Le PNUE tient à jour des statistiques concernant la planification des remplacements afin de faciliter l'égalité des sexes dans la gestion du personnel. La CEPALC publie depuis 1998 un rapport mensuel qui fait état de la parité entre les sexes à la Commission, classe par classe.

46. Les statistiques les plus récentes sur les femmes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur dans le système des Nations Unies établies par le secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (voir A/54/405, annexe).

## F. Coordination

47. Comme indiqué lors de l'examen à mi-parcours, la coordination des efforts de mise en œuvre à l'échelle du système du Programme d'action de Beijing a été facilitée par la création du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, présidé par la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme et appuyé par la Division de la promotion de la femme. Les réponses, notamment celles du CCI et de l'OMPI, ont insisté sur le rôle du Comité interinstitutions, du Bureau de la Conseillère spéciale et de la Division de la promotion de la femme pour garantir la coordination et la coopération à l'échelle du système.

48. Le Comité interinstitutions s'est attaché au suivi et à la mise en œuvre des conclusions concertées 1997/2 dans les activités du Conseil économique et social relatives à l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes. Sur la recommandation du Comité interinstitutions, le CAC a ainsi adopté en 1998 une déclaration sur l'égalité entre les sexes et l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les activités du système des Nations Unies.

49. Le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes a participé à l'élaboration de la note d'orientation du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) destinée aux coordonnateurs résidents au sujet du suivi des conférences mondiales hors siège afin d'assurer une prise en compte systématique de l'objectif d'égalité entre les sexes. Il a organisé plusieurs ateliers, dont l'un réunissant les coordonnateurs résidents et les représentants des institutions sur le terrain, afin de renforcer les composantes de l'intégration d'objectifs d'égalité entre les sexes dans les bilans communs de pays et dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. L'atelier a conduit à l'adoption d'une série de recommandations qui ont été transmises au CCQPO pour compléter ses travaux en cours sur les activités opérationnelles et au Groupe des Nations Unies pour le développement. En prévision de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen quinquennal du Programme d'action de Beijing, le CAC a organisé un débat de fond sur les aspects sexospécifiques de la mondialisation lors de sa deuxième session ordinaire de 1999. Une déclaration du CAC a été établie et sera présentée au Comité préparatoire de la session extraordinaire à sa troisième session.

50. Pendant la période à l'examen, des efforts coordonnés ont nettement amélioré la mise en œuvre du Programme d'action dans certains domaines. Des campagnes interinstitutions visant à éliminer la violence à l'égard des femmes en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, coordonnées par UNIFEM, et une vidéoconférence interinstitutions mondiale sur la violence à l'égard des femmes, organisée le 8 mars 1999, ont montré que toutes les composantes des Nations Unies étaient résolues à lutter de façon globale contre la violence à l'égard des femmes.

51. La promotion de la coordination et de la collaboration dans le suivi des conférences mondiales des Nations Unies a également été facilitée par le Sous-Groupe sur l'égalité entre les sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement, présidé par UNIFEM et par le Sommet sur le microcrédit des institutions des Nations Unies, coprésidé par le PNUD et UNIFEM.

52. D'autres activités coordonnées ont été exécutées lors de la période à l'examen, notamment l'amélioration de la collaboration de l'ONU avec



d'autres instituts de recherche des Nations Unies dont les activités sont axées sur la réalisation des objectifs de parité, UNIFEM et l'INSTRAW, notamment; sur la formation de conseillers régionaux pour les programmes d'UNIFEM pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est et l'Afrique francophone, qui feront office d'intermédiaires pour le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et leur participation dans le cadre d'une équipe d'appui interinstitutions mondiale aux missions du Plan-cadre et pour l'instauration d'une collaboration avec UNIFEM; et sur la convocation par la Ligue des États arabes et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale de la deuxième réunion arabe pour le suivi de la Conférence de Beijing, tenue à Beyrouth en 1998. Par ailleurs, la Division de la population a continué d'assurer le secrétariat permanent du Sous-Comité des estimations et projections démographiques du CAC, ce qui lui a permis de participer activement à la coordination interinstitutions en vue de l'amélioration des données ventilées par sexe.

53. Les efforts de coordination entrepris par les divers groupes spéciaux du Comité interinstitutions, dans le cadre desquels les différentes entités des Nations Unies ont assumé des responsabilités, visant à améliorer l'application des stratégies d'intégration dans leurs activités d'une démarche soucieuse d'équité en recensant les bonnes pratiques, en mettant au point des indicateurs de contrôle, en influant sur les processus budgétaires et en établissant un inventaire des ressources en matière de formation, sont un autre exemple de collaboration interinstitutions efficace.

54. Il est manifeste que, malgré les efforts de coordination en cours, de nouveaux mécanismes de coordination interinstitutions pour les problèmes de parité sont nécessaires. La CEPALC a notamment fait observer qu'elle organise tous les ans des réunions régionales des institutions spécialisées et autres organismes du système des Nations Unies sur la promotion de la femme. Lors des trois réunions tenues entre 1997 et 1999 pour évaluer les mesures prises au sein de chaque organisation pour intégrer une démarche sexospécifique dans leurs activités, la nécessité d'une coordination plus étroite et de mesures visant à faciliter le suivi des accords adoptés par les pays a été soulignée. UNIFEM a entrepris l'analyse des facteurs qui facilitent ou entravent la coordination en ce qui concerne l'intégration d'une perspective sexospécifique et l'autonomisation des femmes, et son bureau régional d'Afrique de l'Est

avait demandé en 1997 la réalisation d'une étude sur la coordination entre institutions des Nations Unies sur les questions de parité.

## G. Obstacles

55. Les réponses reçues ont mis en évidence plusieurs obstacles s'opposant à la mise en oeuvre du Programme d'action et du plan à moyen terme à l'échelle du système, notamment le décalage entre les concepts de portée mondiale et leur traduction en stratégies concrètes au niveau des pays visant à réaliser l'égalité entre hommes et femmes. La nécessité de mesures pratiques à toutes les phases de la programmation a été soulignée, ainsi que celle d'une motivation constante et du respect des stratégies, du suivi efficace des activités et des mécanismes de transparence.

56. Les obstacles identifiés sont notamment une compréhension insuffisante de la notion de sexospécificité, ou l'incapacité de voir que certains éléments, comme la pauvreté, l'environnement ou le VIH/sida, ont des dimensions sexospécifiques. Le manque d'effectifs pour mettre en oeuvre des stratégies d'intégration d'une perspective sexospécifique ou effectuer des analyses en la matière a également été souligné, ainsi que la définition inadéquate des aptitudes de gestion, et l'absence d'une planification stratégique et de voies de communication. Le fait que le personnel n'ait pas confiance en sa capacité d'intégrer le souci de parité dans ses activités a également été considéré comme un obstacle.

57. Les contextes sociaux et traditionnels hostiles à la notion d'égalité entre hommes et femmes peuvent également causer des difficultés, ainsi que l'absence d'un appui institutionnel et d'une volonté politique des institutions et des gouvernements donateurs, ce qui se traduit par l'échec de la mise au point de programmes d'action concrets pour faire avancer la cause des femmes ou mettre au point des objectifs qui pourraient être évalués et contrôlés à intervalles réguliers. Des problèmes se posent également en raison de la faiblesse des capacités nationales dans des domaines comme la collecte de données ventilées par sexe et autres données. La pauvreté, l'incidence négative de la mondialisation et la persistance de conceptions stéréotypées du rôle des femmes et des filles posent des problèmes particuliers, alors que l'absence d'intégration entre les politiques économiques et sociales demeure un obstacle important pour la mise en oeuvre.

## Annexe

### Activités des Nations Unies dans les 12 domaines critiques définis dans le Programme d'action de Beijing, d'après les informations communiquées par les différents organismes

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Les femmes et la pauvreté .....	2-13	18
II. Éducation et formation des femmes.....	14-18	21
III. Les femmes et la santé .....	19-28	22
IV. Violence à l'égard des femmes.....	29-38	24
V. Les femmes et les conflits armés .....	39-43	27
VI. Les femmes et l'économie .....	44-50	28
VII. Les femmes et la prise de décisions.....	51-54	30
VIII. Mécanismes institutionnels de promotion de la femme .....	55-57	31
IX. Droits fondamentaux des femmes .....	58-64	33
X. Les femmes et les médias .....	65-68	35
XI. Les femmes et l'environnement .....	69-72	36
XII. La petite fille .....	73-79	37

1. Les actions menées par les organismes ayant rendu compte de l'application du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001 sont exposées ci-après. Les informations présentées se rapportent aux rubriques du plan intitulées «Collecte des informations et création de bases de données», «Recherche et analyse», «Activités opérationnelles, y compris les services consultatifs, l'assistance technique et la formation» et «Diffusion de l'information et sensibilisation», bien que les deux premières rubriques aient été fusionnées, comme cela avait été le cas pour l'examen à mi-parcours. Les réponses détaillées des organismes sont disponibles sur demande auprès de la Division de la promotion de la femme.

#### I. Les femmes et la pauvreté

##### Collecte d'informations, création de bases de données, recherche et analyse

2. Consciente que l'existence d'informations à jour sur les obstacles et les possibilités sexospécifiques qui existent dans les zones rurales est essentielle à la prise de décisions avisées lors de l'élaboration des politiques et des programmes, la FAO a continué de prendre des mesures pour améliorer la collecte, la classification, la diffusion et l'utilisation des données ventilées par sexe. Elle a également énoncé des directives sur les aspects sexospécifiques de la conception des enquêtes agricoles et des procédures suivies pour la collecte des données, élaboré des supports de formation et examiné les méthodes en usage. La FAO a par ailleurs organisé en 1999 un séminaire technique sur les femmes et les statistiques les concernant dans le domaine du développement agricole et rural. La Banque mondiale a créé une nouvelle base de données («Genderstats»), qui

permet d'accéder en ligne aux principales données socioéconomiques ventilées par sexe, et révisé son recueil des *Indicateurs du développement dans le monde*, qui contient davantage d'indicateurs sexospécifiques.

3. En 1997, le Centre africain pour la femme de la CEA a réalisé les monographies de cinq pays d'Afrique dans lesquelles était traitée la question de l'accès des femmes à la terre et aux moyens de production agricole. En collaboration avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et FARMESA, la FAO a mené une étude au Burkina Faso, au Sénégal, en Ouganda, en Zambie et au Zimbabwe pour recenser les possibilités offertes aux agricultrices et les difficultés que ces femmes rencontraient dans ces pays, et pour améliorer les outils de production. La FAO a effectué dans 10 pays une analyse approfondie des inégalités socioculturelles et sexospécifiques liées à la répartition des terres agricoles et aux ressources naturelles, dont il est ressorti que l'accès limité au crédit et aux services de vulgarisation contribuait à l'inégalité entre les hommes et les femmes. À l'occasion de la septième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, la CEPALC a présenté un rapport sur le développement durable, la pauvreté et la parité entre les sexes; le Centre latino-américain de démographie (CELADE) a achevé une étude sur le lien entre la santé en matière de reproduction et la pauvreté en Amérique latine, dans laquelle sont présentées des données socioéconomiques ventilées par sexe.

4. L'OIT a notamment présenté une analyse de l'impact des opérations de microfinancement afin de définir des critères de pauvreté et des méthodologies d'évaluation d'impact pour contribuer à l'intégration des femmes dans les mécanismes de microfinancement; une évaluation détaillée de l'assurance sociale intégrée de la Self Employed Women Association (SEWA); et un rapport sur l'accès des femmes au secteur informel des services de microfinancement.

5. Ayant constaté le lien entre le paupérisme féminin et la privation des droits à la terre et au logement, Habitat a inclus dans ses travaux l'étude des droits à la propriété, l'analyse des recherches et des activités concernant les droits des femmes en matière de propriété en Afrique de l'Est et le recensement des pratiques optimales relatives à l'accès à la terre et à la sécurité des baux.

6. UNIFEM a entrepris d'étudier l'impact de la crise économique asiatique sur les femmes et a également publié un dossier d'information pour aider les responsables de l'élaboration des politiques, les organismes de développement et les syndicats, entre autres, à comprendre et à gérer la menace que la crise fait peser sur les femmes. UNIFEM s'est aussi employé à améliorer la qualité des statistiques relatives à certaines catégories de main-d'oeuvre féminine, en particulier les femmes qui travaillent à leur domicile et les vendeuses des rues. Un programme sous-régional a été mis en oeuvre au Mexique et en Amérique centrale avec l'appui d'UNIFEM et la participation de responsables des bureaux de statistiques nationaux et d'organisations de femmes, afin de définir des indicateurs sociaux et économiques de la situation des femmes.

**Activités opérationnelles,  
y compris les services consultatifs,  
l'assistance technique et la formation**

7. Au cours de la période considérée, la CESAP a mis en train un projet intitulé «Démarginalisation des femmes pauvres», qui s'inspirait du projet sur l'amélioration de la condition des femmes pauvres lancé en 1997, l'objectif étant d'arrêter des mesures économiques et sociales aux fins notamment de concevoir un système de protection sociale et des programmes d'émancipation économique pour résoudre la question du paupérisme féminin. Le projet, au titre duquel s'est tenu un séminaire régional en 1999, a été mené en coopération avec la Banque Grameen; il a permis d'élaborer une méthode de promotion de l'emploi faisant appel aux villages locaux dont les industries étaient prospères pour qu'ils assurent la formation des femmes sans emploi vivant dans la même communauté ou dans des communautés voisines et aident les femmes sans emploi ni qualifications à acquérir des compétences qui leur permettraient de gagner de l'argent. La CESAP s'est efforcée d'accroître les possibilités de revenu offertes aux femmes au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan.

8. Tout comme au cours de la période sur laquelle portait le dernier rapport, la FAO a continué de promouvoir l'accès des femmes rurales aux moyens de production et aux équipements en élaborant et en mettant en oeuvre une stratégie qui vise à dispenser aux agricultrices une formation de formateur dans le domaine des techniques de production modernes du riz,

afin de limiter les efforts et le temps que les femmes consacrent à la production de riz dans des conditions de culture sèche. Le bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique a organisé en novembre 1998 une consultation d'experts consacrée aux femmes et aux transferts de technologie pour étudier les résultats obtenus et les obstacles rencontrés en ce qui concernait l'accès des femmes asiatiques aux technologies concernées et identifier les pratiques novatrices ayant donné de bons résultats dont on pourrait s'inspirer. Les experts ont formulé des recommandations qui tendaient à améliorer l'accès des femmes à la technologie grâce à des méthodes nouvelles, notamment l'enseignement à distance.

9. Pour accroître la présence des femmes dans le secteur de l'emploi informel et pour augmenter les revenus et améliorer les conditions de travail des femmes rurales pauvres, l'OIT a notamment mis en place des programmes de formation professionnelle et des systèmes de crédit et d'épargne, et s'emploie à recenser les activités rémunératrices viables pouvant être exercées par les femmes. L'OIT a en outre énoncé un programme de renforcement des capacités axé sur les femmes, la pauvreté et l'emploi, qui privilégie les trois objectifs suivants : améliorer l'accès des femmes à des emplois offrant de bonnes conditions; accroître le pouvoir de négociation des femmes; et proposer des stratégies innovantes pour la protection sociale des travailleurs moins organisés et de ceux qui appartiennent au secteur informel, en particulier les travailleurs à domicile. Entre autres projets de lutte contre la pauvreté, UNIFEM a assuré la formation de plus de 300 femmes burkinabé à l'utilisation de meilleures techniques de production du beurre de karité, leur permettant ainsi d'accéder à un vaste marché et de négocier des commandes importantes.

10. Au Bangladesh, au Brésil, en El Salvador, en Inde, à Madagascar, au Maroc, au Paraguay et au Soudan, le FNUAP a associé ses activités concernant l'accès aux services de santé en matière de reproduction et à la nutrition à l'information sur le microfinancement, et a créé des fonds autorenouvelables dans plusieurs pays afin de faciliter l'accès des femmes au crédit à la production. Le FNUAP s'est également employé à promouvoir l'autonomisation des femmes sur le plan économique en encourageant les intéressées à exercer des activités rémunératrices pour lesquelles il leur propose une formation professionnelle et un apprentissage; dans le cadre de l'un des projets du Fonds en Chine, les

femmes peuvent exercer des activités génératrices de revenus, recevoir une formation dans le domaine de la production et acquérir des compétences commerciales, et leur alphabétisation fonctionnelle est assurée. L'UNICEF s'attache de son côté à améliorer les connaissances et les compétences des femmes pauvres et à les aider à accéder aux ressources et à les contrôler, par le biais d'activités de microcrédit. En coopération avec la Fédération des femmes de Chine, l'UNICEF a formé 274 formateurs au niveau des provinces et 7 449 cadres nationaux, ce qui a permis à 1 160 femmes pauvres de bénéficier de microcrédits. La participation du Fonds aux projets en cours d'exécution au Népal et au Viet Nam a facilité l'accès au crédit de nombreuses femmes. En Égypte, il s'est avéré que les plus pauvres parmi les pauvres bénéficiaient du programme de crédit du Fonds, que l'état de santé et le niveau d'éducation des enfants des emprunteurs s'amélioreraient et que les pauvres étaient moins tributaires du travail de leurs enfants et de l'aide sociale.

11. Plusieurs entités ont présenté des rapports sur leur appui aux réseaux d'ONG qui luttent contre le paupérisme féminin. Par exemple, Habitat a fait valoir l'aide qu'il avait apportée au Women and Shelter Network de la Coalition internationale Habitat, qui s'occupe des droits des femmes en matière de propriété. Depuis 1997, le FNUAP encourage les femmes qui vivent dans les pays en développement à participer aux réunions au sommet des conseils sur le microcrédit (organisées en 1997, 1998 et 1999), à l'occasion desquelles les spécialistes du microcrédit énoncent des plans d'action et mettent en commun les enseignements tirés des stratégies visant à fournir des crédits en faveur de l'emploi indépendant et de l'autonomisation des femmes les plus pauvres du monde.

#### **Information et sensibilisation**

12. Le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU a mené à bien plus de 18 activités consacrées aux femmes pauvres et visant à sensibiliser davantage la communauté internationale au caractère sexospécifique de la pauvreté et de l'action des pouvoirs publics, notamment deux séquences de «L'ONU en action» produites par les services de télévision de l'ONU, retransmises par 960 diffuseurs dans 116 pays, qui traitaient de l'aide apportée par l'ONU à des coopératives agricoles du Botswana et du microcrédit fourni par le PNUD aux femmes pauvres du Yémen. Le thème des femmes et de la pauvreté a également été traité dans le

programme radiophonique des Nations Unies à l'intention des femmes; les centres d'information des Nations Unies de plusieurs pays ont organisé des ateliers, des conférences et des expositions consacrés aux femmes et à la pauvreté : par exemple, le centre d'information des Nations Unies d'Asunción a organisé un atelier à l'intention des femmes rurales et le centre d'Alger a accueilli une exposition et une conférence sur les produits agricoles des femmes rurales, qui ont fait l'objet de reportages à la télévision et à la radio algériennes; et la télévision nationale du Burkina Faso a diffusé un programme de télévision sur les femmes et la pauvreté, produit par le centre d'information des Nations Unies de Ouagadougou en collaboration avec le bureau de pays du PNUD. L'OIT a constitué un dossier relatif aux femmes, à la pauvreté et à l'emploi, qu'elle a entrepris d'adapter aux situations de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Asie occidentale.

13. La FAO a poursuivi ses activités de sensibilisation aux questions relatives aux femmes rurales. En 1998, la Journée mondiale de l'alimentation et la campagne «Telefood» ont permis de mettre en valeur la contribution des femmes à la sécurité alimentaire mondiale. Outre les importantes mesures classiques d'information et de sensibilisation concernant les femmes et le développement agricole, la FAO a ouvert le 8 mars 1999 un site Web sur le genre et la sécurité alimentaire (<http://www.fao.org/gender>). Habitat s'efforce aussi de faire ressortir l'importance des droits fonciers des femmes par le canal de la presse et d'affiches, et le PNUD continue de publier des monographies sur les femmes, la pauvreté et la bonne gouvernance.

## II. Éducation et formation des femmes

### Collecte d'informations, création de bases de données, recherche et analyse

14. Dans le cadre de la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action et des recommandations du Comité interorganisations du CAC sur les femmes et l'égalité entre les sexes, la Division de statistique de l'ONU élabore, avec le concours du FNUAP, la quatrième version de la base de données sur les indicateurs et statistiques concernant les femmes, qui contient des données complètes sur l'éducation des femmes et des filles et servira de base à l'édition 2000 de la publication *Les femmes dans le monde*, dans laquelle une large place sera faite à ce domaine. La Banque mondiale a

elle aussi constitué une base de données (EDSTATS), qui regroupe des informations à caractère national sur l'éducation des filles. Outre les données de base ventilées par sexe présentées chaque année dans son *Rapport mondial sur l'éducation*, l'UNESCO a publié des directives en anglais et en français sur l'utilisation d'un langage non sexiste afin de supprimer les termes à connotation sexiste de toutes les activités de définition des politiques et des activités opérationnelles.

### Activités opérationnelles

15. Le FNUAP a appuyé les projets destinés à encourager la scolarisation des filles et à promouvoir l'acquisition de compétences, les activités génératrices de revenus et l'accès aux services de santé en matière de reproduction et à l'information. Le Fonds a également participé à un programme d'enseignement continu dans le cadre duquel de jeunes mères ont pu bénéficier de conseils, accéder à des services de garderie et acquérir des compétences. Le Programme mondial en faveur de l'éducation des filles lancé par l'UNICEF a contribué à l'augmentation du taux de scolarisation des filles et à la réduction des taux d'abandon scolaire, notamment grâce à un projet qui visait à dispenser une instruction élémentaire à des jeunes filles appartenant à une minorité ethnique dans une zone rurale isolée du Viet Nam. Les projets mis en oeuvre dans le cadre du programme, notamment pour mieux sensibiliser les enseignants aux préoccupations d'équité entre les sexes, ont eu par ailleurs pour résultat l'augmentation du nombre d'enseignantes en Afrique et en Asie. La Banque mondiale a poursuivi l'exécution de 32 programmes de prêts concernant l'éducation des filles et travaille actuellement à l'élaboration de plusieurs projets comportant des volets consacrés à cette question.

16. L'OIT a mis en oeuvre divers projets pour élargir l'accès des femmes à la formation professionnelle, en particulier un programme régional pour l'amélioration de la formation technique et professionnelle des femmes dont les revenus sont modestes.

17. Les projets d'amélioration des programmes de développement post-alphabétisation destinés aux femmes ont été mis en place par la CESAP et, dans le cadre de sa stratégie de renforcement des capacités des femmes africaines chefs d'entreprises, le Centre africain pour la femme a organisé un voyage d'études en Inde et à Sri Lanka sur le thème des technologies de traitement des produits alimentaires. La CESAP a

achevé un projet sur les échanges de technologies de traitement des produits alimentaires et créé une base de données sur les organisations locales, qui ont permis d'assurer la formation pratique de plus de 130 femmes et hommes aux techniques appropriées et peu onéreuses du secteur de l'industrie alimentaire.

18. Le Département de l'information a publié des articles et des vidéos et organisé des ateliers et des séminaires sur la question, et l'un des chapitres du rapport de l'OIT intitulé *L'emploi dans le monde 1998-1999* est consacré au rôle de la formation des femmes dans l'économie mondiale.

### III. Les femmes et la santé

#### Collecte d'informations, création de bases de données, recherche et analyse

19. En 1999, la Division de la population de l'Organisation des Nations Unies a établi une nouvelle série d'estimations et de projections ayant trait à la mortalité et autres indicateurs connexes ventilées par sexe, dont les résultats ont notamment été publiés dans *Charting the Progress of Populations*. Par ailleurs, la révision des estimations et projections intervenue en 1998 a permis de tenir compte des données relatives à l'état de santé des femmes, en particulier l'espérance de vie à la naissance, l'indice synthétique de fécondité pour la période 1950-2050 et l'incidence de la pandémie du VIH/sida. Dans le cadre des activités faisant suite à la Conférence internationale sur la population et le développement, la Division de la population a également mené des études analytiques portant sur l'état de santé des femmes, notamment dans le domaine de la santé et des droits en matière de procréation. La quatrième version de la base de données sur les indicateurs et statistiques concernant les femmes, à laquelle travaille actuellement la Division de statistique, comprendra des données sur les mutilations sexuelles féminines et le sida. Pendant le dernier exercice biennal, la CEPALC a restructuré sa base de données, qui couvre les principaux domaines économiques et sociaux, afin de ventiler les données par sexe. Le Centre latino-américain de démographie a, de son côté, tenté de tenir compte de la situation des femmes dans ses activités de recherche ayant trait à la population et au développement, notamment en consacrant une étude aux liens entre la pauvreté et la santé en matière de reproduction en Amérique latine et dans les Caraïbes. La CEPALC a

également mené quatre études portant sur les femmes et les questions de santé dans différents pays de la région.

20. L'ONUSIDA a entrepris des activités de collecte et de recherche relatives à l'incidence du VIH/sida sur les hommes et sur les femmes, et a également lancé un programme pilote avec le FNUAP et UNIFEM aux Bahamas, en Inde, au Mexique, au Sénégal, au Viet Nam et au Zimbabwe, qui porte sur les problèmes spécifiques que pose la séropositivité aux deux sexes. Ce programme se compose de modules de recherche et de modules de formation.

21. L'OMS s'efforce de discerner toute tendance sexospécifique à partir des données conservées dans les bases consacrées à la santé en matière de reproduction, à la tuberculose et aux données épidémiologiques. Son Bureau régional pour l'Afrique établit un système de collecte de données sur les femmes, la santé et le développement. Dans le cadre du système d'information sur l'état de santé des femmes, le Bureau régional des Amériques met actuellement au point des pages Web consacrées à des questions intéressant les femmes, notamment la réforme du secteur de la santé, le tabac et la santé en matière de reproduction. En collaboration avec des pays de l'Asie du Sud-Est, l'OMS a également achevé les profils de pays consacrés aux femmes, à la santé et au développement, dans lesquels les auteurs analysent les questions de santé et de développement propres aux femmes en se fondant sur des données quantitatives et qualitatives et proposent des recommandations. La Banque mondiale a ajouté à son site Web une rubrique afin de mieux informer le personnel médical des techniques favorisant une maternité sans danger.

#### Activités opérationnelles

22. Les activités opérationnelles ont porté sur les domaines suivants : mutilations sexuelles féminines, santé en matière de reproduction, maternité sans danger et VIH/sida. L'OMS s'est efforcée de sensibiliser le public à la question des mutilations sexuelles féminines et a lancé des opérations pilotes afin d'éliminer cette pratique. Elle a aussi amélioré la prise en charge des séquelles liées aux mutilations. Grâce au concours d'UNIFEM, il a été possible d'introduire de nouveaux rites de passage qui ont permis, d'une part, de réduire la fréquence des mutilations sexuelles et, d'autre part, d'autonomiser les jeunes femmes kényennes et faire en sorte qu'elles acquièrent confiance en elles-mêmes.

23. Dans le cadre des projets de pays ayant trait à la santé en matière de reproduction exécutés avec l'aide du FNUAP, la Division de la population a fourni un appui et des conseils techniques, et a également aidé la CESAP à évaluer ses programmes de planification familiale. L'OMS a fait du recul de la mortalité maternelle l'une de ses priorités et a à cet égard tenté de faire évoluer la condition de la femme, de lutter contre la discrimination à l'égard des filles et de retarder l'âge du mariage, dans la mesure où il s'agit de facteurs qui favorisent les grossesses à risques. La Banque mondiale a prêté son concours à plus d'une centaine de projets axés sur la santé des femmes dans plus de 70 pays, et a consacré la majorité de ses prêts à la santé en matière de reproduction (planification familiale, santé maternelle et dépistage du VIH/sida). Par exemple, en Indonésie, elle a facilité le recrutement de 50 000 sage-femmes, permettant ainsi de renforcer la capacité technique des hôpitaux à traiter les urgences obstétricales. Le siège sous-régional de la CEPALC dans les Caraïbes a collaboré à plusieurs projets concernant la prise en compte des données démographiques dans la planification du développement, la conduite d'enquêtes relatives à la fréquence des grossesses parmi les adolescentes et l'analyse des données recueillies, et a pris part à l'élaboration de stratégies d'intervention et à l'organisation d'ateliers consacrés à l'examen des résultats issus des enquêtes. Le FNUAP a continué à faire de la santé des femmes en matière de reproduction une priorité et a consacré plus de 60 % des fonds à des activités visant à améliorer l'accès à des services de qualité qui répondent aux besoins des populations, notamment des femmes, s'agissant de la santé en matière de reproduction et de sexualité. À ce titre, il s'est efforcé d'améliorer les services d'information destinés aux femmes, de mieux former les prestataires de services, de normaliser les protocoles et les principes directeurs, et de fournir des contraceptifs et du matériel médical de base, l'objectif étant de renforcer les capacités nationales dans ces domaines. Le FNUAP a participé avec l'OMS à un projet visant à améliorer la collaboration entre les gouvernements et les ONG, l'objectif étant, dans un souci d'équité entre les sexes, de donner une application concrète aux engagements pris à l'issue des conférences du Caire et de Beijing dans le domaine de la santé en matière de reproduction et de sexualité.

24. Au nombre des initiatives concernant la maternité sans danger figurent une publication conjointe de l'UNICEF, du FNUAP et de l'OMS, parue en 1997 sous le titre *Guidelines for Monitoring the Availability*

*and Use of Obstetrics Services*, et un ouvrage intitulé *Safe Motherhood Guide*, qui a été distribué au personnel de l'UNICEF en poste dans les différents pays. L'UNICEF a également plaidé pour l'instauration de sociétés à l'écoute des mères et des femmes qui créent des conditions propices à la maternité sans danger, et le lancement de projets visant à faire reculer la mortalité maternelle au Bangladesh, au Pérou et en République-Unie de Tanzanie.

25. Par l'intermédiaire du Groupe de travail interinstitutions sur la sexospécificité et le VIH/sida, l'ONUSIDA et ses partenaires ont appuyé plusieurs initiatives concernant les incidences du sida sur les femmes. Parmi ces initiatives on citera un projet pilote, mené en Inde en collaboration avec le PNUD, qui vise à renforcer la capacité des communautés à faire face à l'épidémie de VIH/sida en incitant les partenaires nationaux à tenir compte du sida et des sexospécificités dans leurs travaux, et un projet (Positive Women and Voices and Choices) lancé par des femmes séropositives afin de mieux cerner l'incidence du VIH/sida sur leur santé et leurs droits en matière de procréation. En collaboration avec le Centre africain pour la femme, l'ONUSIDA a appuyé des activités tendant, dans le contexte de la pandémie, à émanciper les femmes sur le plan économique et a participé avec l'UNESCO à un projet visant à réduire la fréquence de transmission du sida parmi les femmes, notamment au moyen d'ateliers d'information en Afrique. L'ONUSIDA a également appuyé les efforts visant à mettre au point un microbicide susceptible de protéger les femmes contre le virus. Le FNUAP a, quant lui, soutenu des activités de prévention du VIH/sida dans plus de 131 pays, dont 22 projets s'adressant expressément aux femmes. En 1998, on a lancé des projets en Colombie et en Ouganda afin de venir en aide aux femmes séropositives ou malades du sida, et on a ouvert des dispensaires aux Philippines à l'intention des prostituées. L'UNICEF axe ses activités sur les femmes et les adolescents et sur la prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant. Pour ce faire, il privilégie l'enseignement de connaissances pratiques et l'éducation mutuelle, et insiste de plus en plus sur les activités de conseil et de dépistage parmi les adolescents. Au Cambodge, le Fonds s'est efforcé de former les responsables des programmes scolaires et de sensibiliser les enseignants du primaire et du secondaire pour que l'on aborde le thème de la prévention du sida à l'école. Depuis 1998, UNIFEM mène une initiative mondiale sur les réponses sexospécifiques apportées au VIH/sida. Les objectifs sont de

renforcer la capacité des organisations féminines à lutter contre la pandémie et de parfaire la connaissance qu'UNIFEM, les gouvernements et les autres partenaires ont de l'expérience des femmes séropositives ou atteintes par le sida. L'ONUSIDA a détaché à cet effet détaché un conseiller auprès d'UNIFEM.

26. L'OMS a consacré plusieurs activités à la prévention des maladies parmi les femmes. Son groupe spécial sur les sexospécificités dans les interventions contre les maladies tropicales a évalué l'incidence des sexospécificités sur différents aspects de la prévention et du dépistage des maladies et a facilité l'introduction et l'évaluation d'une stratégie sexodifférenciée en vue d'établir un ensemble de mesures et d'activités intégrant la distinction homme-femme qui soient transposables à d'autres domaines. L'organisation s'est aussi intéressée à la fréquence et à l'incidence des principales maladies tropicales selon le sexe, et achève actuellement l'élaboration d'une stratégie mondiale de prévention des maladies non transmissibles qui touchent indifféremment les deux sexes. Elle a en outre entrepris d'élaborer une stratégie mondiale d'action contre l'ostéoporose, qui comprendra notamment des conseils pratiques. L'OMS met aussi les femmes et les filles au centre de son dispositif de lutte contre le tabagisme et la toxicomanie.

27. Le Département de l'information a produit des programmes radiophoniques et télévisés concernant les mutilations sexuelles féminines, la santé des réfugiés en matière de reproduction et la réduction de la mortalité maternelle.

28. L'ONUSIDA a lancé des activités d'information et de vulgarisation sur le VIH/sida dans le cadre de différentes manifestations, notamment la quarante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme, qui s'est tenue en 1999, et la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen quinquennal des résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme a fait plusieurs déclarations et accordé une série d'entretiens afin de mieux sensibiliser l'opinion au problème du sida. L'UNICEF apporte également son concours à des activités d'information relatives à la santé et plus particulièrement au VIH/sida et aux mutilations génitales féminines. L'OMS a organisé une série de réunions sur les recherches et les services dans le domaine de la santé en matière de reproduction qui ont été suivies par la publication de huit rapports, le dernier en date étant

consacré aux besoins des femmes et aux sexospécificités dans le domaine de la santé en matière de reproduction dans la région méditerranéenne orientale. Elle a aussi distribué 3 000 exemplaires d'une pochette d'information relative à la santé en matière de reproduction, qui insiste notamment sur la maternité sans danger. En 1998, l'Organisation a par ailleurs fait de la grossesse et de la maternité sans danger le thème de la Journée mondiale de la santé et a publié un rapport intitulé «Regional Health Report 1998: Focus on Women», qui vise à mieux faire connaître l'état de santé des femmes en Asie du Sud-Est. Dans le cadre de la Journée mondiale sans tabac 1999, l'OMS a tout particulièrement souligné le fait que l'on recensait un grand nombre de fumeuses parmi les jeunes femmes et les femmes d'âge mûr.

## IV. Violence à l'égard des femmes

### Collecte d'informations, création de bases de données, recherche et analyse

29. La version 4 de la base de données sur les indicateurs et statistiques concernant les femmes, que la Division de statistique élabore actuellement et qui sera disponible en version CD-ROM à la fin de 1999, comprendra des données sur la violence à l'égard des femmes. Cette version est à l'origine de la publication *Les femmes dans le monde*, qui est en cours d'élaboration sous la direction de la Division de statistique et qui mettra l'accent sur le problème de la violence à l'égard des femmes, y compris les mutilations génitales féminines. Le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique a entrepris la mise en place d'un système de collecte de données sur les femmes portant notamment sur la violence à l'égard des femmes, les sévices sexuels, le viol et l'inceste, et les pratiques traditionnelles préjudiciables comme les mutilations génitales féminines. Le Système d'information régional sur la santé des femmes, établi par le Bureau régional de l'OMS pour les Amériques, crée des pages Web sur la violence à l'égard des femmes, qui comprendront tous les éléments et publications réunis dans le cadre de deux projets sous-régionaux de prévention de la violence familiale.

30. L'OMS a mené dans plusieurs pays une étude sur la fréquence des actes de violence contre les femmes, les risques et les conséquences pour la santé ainsi que les mesures de protection contre cette violence. Pour ce faire, elle a réalisé une enquête transversale auprès de



3 000 femmes dans six à huit pays ainsi que des travaux de recherche auxquels ont participé des hommes et des femmes. Pour remédier au manque de données officielles sur la violence contre les femmes dans la quasi-totalité des pays de la région, la CEPALC a entrepris plusieurs études, notamment sur la violence conjugale, qui ont été présentées à la septième conférence régionale de la CEPALC. Habitat a élaboré un rapport sur la violence contre les femmes en milieu urbain. La deuxième étape de l'étude de l'UNICEF consacrée à la violence familiale, et en particulier aux agresseurs et aux mesures à prendre, a été menée à bien en 1998 et les conclusions de cette étude seront publiées afin d'orienter les activités menées au niveau communautaire pour combattre la violence à l'égard des femmes.

31. La question des pratiques traditionnelles préjudiciables, y compris les mutilations génitales féminines, est au cœur des travaux de plusieurs organismes et constitue l'une des priorités de l'OMS, qui met actuellement en place un programme régional de recherche-développement dans six pays d'Afrique subsaharienne afin de recenser les meilleures pratiques de prévention et d'élimination des mutilations génitales féminines. Avec l'appui de l'UNICEF, on est parvenu à rassembler un grand nombre d'informations sur les pratiques traditionnelles préjudiciables, y compris les mutilations génitales féminines en Éthiopie. L'UNICEF a également prêté un appui technique et financier dans le cadre d'une étude sur les pratiques traditionnelles préjudiciables au Nigéria et participera au Soudan à la réalisation d'une enquête initiale qui débouchera sur la création d'une base de données consacrée à la fréquence et aux caractéristiques des mutilations génitales féminines ainsi qu'à la façon dont celles-ci sont perçues. Des travaux de recherche sur les divers aspects de la traite des femmes et des enfants ont été menés avec l'appui de plusieurs organismes des Nations Unies, y compris l'UNICEF, qui a participé à une étude au Costa Rica visant à déterminer comment les enfants et les adolescents, garçons et filles, sont amenés à se prostituer. La Division de la promotion de la femme, en collaboration avec une organisation non gouvernementale, a mené des études régionales sur l'impact des mesures prises pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, mesures qui ont été financées au moyen du Fonds d'affectation spéciale d'UNIFEM contre la violence à l'égard des femmes.

32. Parmi les activités opérationnelles de lutte contre la violence à l'égard des femmes, on mentionnera notamment l'organisation d'ateliers et de stages de formation à l'intention des différents secteurs concernés, comme la police, la réalisation d'activités de plaidoyer en faveur de l'adoption de lois et de réformes, ainsi que la fourniture de conseils et de services en matière de procréation aux victimes. Le Fonds d'affectation spéciale créé par UNIFEM pour appuyer les actions visant à éliminer les violences à l'égard des femmes a approuvé 87 projets depuis 1996. Lors du cycle le plus récent, 15 projets concernant la violence familiale, les mutilations génitales féminines, la traite des femmes et le meurtre des filles et des femmes ont été approuvés. UNIFEM a appuyé d'autres projets, notamment un programme de formation à l'intention de l'Institut de formation de la police de New Delhi. L'UNICEF a contribué à l'organisation d'ateliers de formation pour les juges, procureurs, policiers et avocats en Bolivie à la suite de l'adoption de la loi 1674 relative à la violence familiale. Des ateliers de sensibilisation à l'intention des enseignants et des étudiants ainsi que des séminaires d'information sur la loi, auxquels ont participé des femmes influentes et des fonctionnaires, se sont également tenus. Les programmes de plaidoyer de l'UNICEF aux Philippines, à Sri Lanka et en Thaïlande ont également traité de la violence contre les femmes et les enfants. Grâce aux divers programmes mis en oeuvre dans ces pays, l'UNICEF a pu toucher un grand nombre de médecins, enseignants, policiers, magistrats, travailleurs sociaux, maires, élus locaux et responsables de programme. En 1997, l'OMS a lancé un projet visant à répondre aux besoins des femmes et des filles victimes de la violence. Ce projet comprend plusieurs volets parmi lesquels la formation de professionnels de la santé, la création d'un réseau local sur la santé des femmes et l'offre de conseils aux femmes victimes d'actes de violence. L'OMS a également mis en oeuvre des projets relatifs à la violence à l'égard des femmes dans 10 pays d'Amérique latine, en Tunisie et en Bosnie-Herzégovine.

33. Des activités concernant d'autres formes de violence contre les femmes, notamment la traite, ont également été entreprises. Par exemple, la CESAP, en collaboration avec l'OIT, l'Organisation internationale pour les migrations, le Fonds asiatique pour les femmes et la Commission nationale thaïlandaise des affaires féminines, a organisé une conférence sur la traite des femmes à Bangkok les 3 et 4 novembre 1998. Les participants y ont adopté l'Accord de Bangkok et le Plan

d'action pour lutter contre la traite des femmes, qui est le résultat d'un consensus entre les pays de la région sur les activités à mener aux niveaux national, sous-régional et régional pour combattre la traite des femmes. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a également privilégié la lutte contre la traite des femmes et des enfants en prêtant un plus large appui aux mécanismes des droits de l'homme qui s'occupent de la traite des femmes et de problèmes connexes et en adoptant un programme spécifique de lutte contre la traite des femmes, dont l'objectif est d'intégrer les questions relatives aux droits fondamentaux dans les initiatives nationales, régionales et internationales visant à éliminer cette pratique. Le Haut Commissariat a aussi entrepris un certain nombre d'activités opérationnelles, parmi lesquelles un projet de prévention de la traite des femmes en Europe centrale et orientale, en coopération avec le Conseil de l'Europe, diverses initiatives en ex-Yougoslavie, menées sous la coordination du Bureau du Haut Commissariat à Sarajevo, et un projet commun avec le PNUD au Népal concernant les mesures juridiques et judiciaires permettant de lutter contre la traite des femmes.

34. Dans le cadre du suivi du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, tenu à Stockholm en 1996, l'UNICEF a entrepris plusieurs projets de lutte contre la traite des enfants et des femmes, parmi lesquels un projet de formation professionnelle à l'intention des filles qui se trouvent dans des situations à risque dans l'État de Pernambuco, à Paraíba et à São Paulo (Brésil) et un programme de développement des perspectives d'emploi pour les jeunes, en collaboration avec des hôtels thaïlandais, des organisations non gouvernementales et des organismes publics. Ce programme vise à offrir des possibilités de formation et des perspectives d'emploi aux filles et aux femmes qui courent le risque d'être victimes de l'exploitation sexuelle. L'UNICEF a également adopté un plan d'action avec la police népalaise, qui prévoit la formation de policiers et l'appui à la création d'un service spécial pour les femmes au sein des services de police. Le Fonds appuie également des activités de formation à l'intention des femmes et les encourage à se constituer en groupes pour prévenir la traite des femmes et des enfants.

35. En ce qui concerne les mutilations génitales féminines, le Haut Commissariat aux droits de l'homme a notamment participé à l'organisation de deux séminaires régionaux et prêté un appui aux mécanismes des

droits de l'homme qui s'occupent de cette question. Le FNUAP a appuyé des initiatives visant à empêcher les mutilations génitales féminines, notamment un projet ayant pour origine la Sabinu Elders Association en Ouganda, qui consiste à faire campagne pour que les cérémonies qui marquent le passage des filles à l'âge adulte se fassent sous forme de danses et de remises de cadeaux plutôt qu'avec des pratiques d'excision et à faire valoir que les rites peuvent évoluer sans que cela porte atteinte aux valeurs culturelles. Ce projet a remporté le Prix des Nations Unies en matière de population en 1998. L'UNICEF a mené des activités de plaidoyer et d'appui en faveur de l'adoption d'une législation qui interdirait les mutilations génitales féminines et s'est efforcé de sensibiliser à ce problème les agents de première ligne et les groupes de femmes en Éthiopie, en Érythrée, au Kenya, en Somalie et en Ouganda, ce qui s'est traduit par l'élaboration au niveau local de stratégies visant à éliminer les mutilations génitales féminines. L'UNICEF a également alloué des crédits aux praticiens de la circoncision à Addis-Abeba afin de les orienter vers d'autres activités rémunératrices.

#### **Information et sensibilisation**

36. Le Département de l'information a entrepris un grand nombre d'activités de sensibilisation au problème de la violence à l'égard des femmes, notamment la publication d'un programme vidéo et l'organisation d'un concours d'affiches par le Centre d'information des Nations Unies à Buenos Aires ainsi que l'organisation d'une marche contre le viol par le Centre d'information des Nations Unies à Maseru (Lesotho). Le Département de l'information et ses bureaux de pays ont participé aux préparatifs d'une vidéo-conférence interinstitutions qui s'est tenue le 8 mars 1999 (voir plus haut, par. 50). En collaboration avec le bureau éthiopien des affaires féminines, le Groupe de travail interinstitutions sur les femmes de la CEA a organisé, le 8 mars 1999, un programme sur la violence contre les femmes. Les campagnes régionales interinstitutions sur la violence contre les femmes se sont poursuivies et d'autres ont été lancées dans plusieurs régions, notamment en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et en Asie du Sud et dans le Pacifique. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'UNICEF élabore actuellement un dossier de presse sur la violence à l'égard des femmes et des filles.

37. Parmi les autres initiatives de sensibilisation, on citera la tenue d'ateliers, notamment deux ateliers or-

ganisés par l'UNICEF à Katmandou en 1997 et 1998, et de conférences publiques sur la violence contre les femmes et les enfants, y compris l'inceste, la violence conjugale et le viol, et l'élaboration de programmes vidéos et télévisés en Namibie. UNIFEM a donné son appui à l'organisation d'une conférence publique au cours de laquelle des femmes victimes de la violence ont témoigné. Parmi les initiatives prises par l'UNICEF pour lutter contre les mutilations génitales féminines, on citera l'organisation d'une campagne visant à modifier les comportements en Égypte et des séminaires et des ateliers en Éthiopie, au Nigéria et au Soudan.

38. Les activités de plaidoyer et d'information sur la traite des femmes et des enfants ont notamment consisté à appuyer l'organisation de séminaires régionaux et nationaux et à réaliser des études sur la question. Par exemple, l'UNICEF a parrainé des séminaires régionaux sur la traite des femmes en Thaïlande et une étude nationale sur l'exploitation sexuelle et le travail des enfants au Costa Rica. Le Fonds a saisi l'occasion de la visite au Mexique du Rapporteur spécial chargé d'examiner les questions se rapportant à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie impliquant des enfants pour mener une campagne novatrice de sensibilisation et a invité des institutions publiques et privées ainsi que des organisations non gouvernementales à formuler des observations sur le rapport du Rapporteur spécial et à proposer d'autres stratégies que celles présentées par le Rapporteur. Cette campagne a débouché sur la création d'une commission nationale et sur l'adoption d'un plan d'action visant à prévenir, à combattre et à éliminer l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Le plan d'action a servi de base à l'organisation, en 1999, d'un séminaire qui a permis de mieux sensibiliser les organismes publics, le secteur privé et les organisations non gouvernementales au problème de l'exploitation sexuelle.

## V. Les femmes et les conflits armés

### Collecte d'information, création de bases de données, recherche et analyse

39. Sous les auspices d'Habitat, un projet de recherche est exécuté sur les effets du droit législatif et du droit coutumier en matière de régime foncier et de propriété foncière sur les femmes dans les situations de conflit armé et de reconstruction. L'Université des Nations Unies et l'INSTRAW participent à un projet de

recherche visant à mettre en place un modèle de réseau de femmes doté d'une capacité renforcée en matière de règlement des conflits et, en partenariat avec l'Université Carleton du Canada, un important projet de recherche sur la prévention des conflits a été mis en oeuvre à la fin de 1999. L'ONU a inclus dans ses plans de recherche un projet sur les femmes et les enfants dans le processus de consolidation de la paix après les conflits tandis que le BIT a publié, en 1999, des directives sexospécifiques pour l'emploi et le perfectionnement des compétences dans les pays touchés par des conflits en vue de la reconstruction et de la consolidation de la paix. La Division de la promotion de la femme a publié en 1998 un numéro de *Women 2000* faisant état des actions menées par l'ONU face à la violence sexuelle dans les conflits armés. En collaboration avec la Division, le Département des opérations de maintien de la paix effectue une étude approfondie sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations pluridisciplinaires de maintien de la paix.

### Activités opérationnelles

40. Les activités opérationnelles entreprises dans ce domaine critique ont mis l'accent sur l'importance de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans la recherche de solutions aux questions liées aux conflits, dans l'aide humanitaire et dans la reconstruction après les conflits. Le sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur l'égalité entre les sexes et l'aide humanitaire a tenu quatre réunions en 1998 afin d'établir un document d'information et une déclaration de politique générale sur l'égalité entre les sexes et l'aide humanitaire. En juillet 1999, un atelier interinstitutions sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans l'évaluation des besoins et la planification de l'aide humanitaire a été organisé avec la participation de représentants d'équipes de pays de l'Angola, du Tadjikistan et de la République démocratique de Corée. L'atelier a permis d'élaborer un cadre d'évaluation des besoins et de l'impact, y compris une liste de questions et de directives tenant compte de la problématique homme-femme. L'UNICEF et le Bureau de coordination des affaires humanitaires ont coparrainé, en collaboration avec le sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations, un examen du matériel pédagogique dont disposent les organismes des Nations Unies pour traiter des questions humanitaires et d'égalité entre les sexes. Suite à cet examen, un en-

semble de matériel approprié est actuellement en cours d'élaboration et sera accessible sur le site Web du Bureau en 2000. L'UNICEF a également mis au point du matériel pédagogique relatif aux situations de conflit, notamment sur les droits des garçons et des filles, à l'intention des forces de maintien de la paix, et a dispensé une formation sur les questions d'égalité entre les sexes dans les situations d'urgence complexes au personnel et à des tierces personnes.

41. L'UNESCO a souligné l'importance d'une participation accrue des femmes aux efforts de paix et à la gestion démocratique des affaires publiques en mettant en relief la contribution des femmes à une culture de paix, notamment grâce à une série d'ateliers organisés en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Des ateliers de formation visant à renforcer la capacité des mouvements de femmes en faveur de la paix au Burundi ont été organisés par UNIFEM, qui a également appuyé une initiative visant à mobiliser les ONG de toute la région de l'Asie du Sud en vue d'élaborer des plans de travail sur les femmes et la paix. En 1998, UNIFEM, le PNUD et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont appuyé l'organisation d'une conférence sur les femmes dans les conflits à Bakou (Azerbaïdjan). L'UNICEF s'est attaché à assurer une plus grande participation des femmes à l'administration des camps de réfugiés au Liban en organisant des ateliers et des séminaires, notamment sur le perfectionnement des compétences en matière de gestion et la mise en place de systèmes de prêts à faible intérêt administrés conjointement par les associations de femmes et les comités populaires qui élaborent la politique de chaque camp. L'UNICEF et UNIFEM misent sur l'organisation d'ateliers de formation à l'intention des femmes somaliennes pour doter un nombre critique de femmes des compétences voulues pour qu'elles puissent mener des activités de plaidoyer en faveur de la paix en mettant en oeuvre en Somalie un projet conjoint visant à promouvoir la participation des femmes à la conduite des affaires publiques. Une consultation interrégionale sur les droits des femmes en matière de régime foncier et de propriété dans les situations de conflit et de reconstruction a été organisée par UNIFEM, Habitat, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PNUD à Kigali en 1998. Le résultat de cette réunion, une liste d'engagements, a été présenté à la Commission de la condition de la femme à sa quarante-deuxième session en 1998.

42. Le FNUAP a exécuté des projets visant à assurer des soins en matière de santé de la reproduction aux femmes se trouvant dans des situations de conflit et d'autres situations d'urgence, notamment en Afghanistan et au Congo; des soins sont également dispensés aux réfugiés du Kosovo. En collaboration avec le HCR et le CICR, le FNUAP appuie un projet mis en oeuvre dans la région des Grands Lacs d'Afrique centrale qui vise à dispenser des soins intégrés en matière de santé de la reproduction aux femmes déplacées et des conseils aux femmes et aux filles victimes de sévices sexuels.

### **Sensibilisation du public et diffusion de l'information**

43. Le Département de l'information a produit des programmes radiotélévisés sur la situation des femmes dans les conflits armés, les réfugiés et les femmes déplacées et l'impact attendu du Tribunal pénal international sur les femmes. Des conférences et des séminaires ont été organisés par plusieurs organismes, notamment la CEA qui, en collaboration avec d'autres organismes et programmes des Nations Unies, a coordonné un séminaire sur les meilleures pratiques concernant les femmes dans le processus de consolidation de la paix et de règlement pacifique des conflits. Le slogan «Pas de foyer sans paix, pas de paix sans foyer» a été utilisé par plusieurs organismes, notamment Habitat, pour mettre en relief la question des droits de propriété des femmes dans les situations de conflit. En Colombie, UNIFEM a appuyé, en 1998, une marche pour la paix qui a conduit à la mise en place d'un forum de la vérité.

## **VI. Les femmes et l'économie**

### **Collecte d'informations, création de base de données, recherche et analyse**

44. Le souci d'équité entre les sexes a toujours présidé à la collecte de statistiques et de données sur le travail et autres phénomènes, y compris les migrations. C'est ainsi que la Division de statistique de l'ONU s'est employée à appliquer les recommandations du Plan d'action tendant à mesurer le travail, notamment le travail rémunéré et non rémunéré et le travail dans le secteur informel grâce à des projets exécutés en collaboration avec d'autres organismes dont le PNUD, l'OIT et l'association mondiale Women in Informal

Employment: Globalizing and Organizing (WEGO), qui regroupe des membres d'organisations locales, d'institutions universitaires et d'organismes internationaux de développement. Le PNUD a continué à établir des statistiques ventilées par sexe, en particulier dans le contexte du marché du travail, de la comptabilité nationale, du travail non rémunéré et de l'analyse de l'emploi du temps consacré au travail rémunéré et non rémunéré, y compris les statistiques figurant dans le *Rapport sur le développement humain* et la possibilité de les utiliser comme base pour l'élaboration de l'indice GEM. La Division de la population a intégré les données ventilées par sexe dans une base de données statistiques concernant les migrations internationales et a entrepris d'intégrer les questions d'égalité entre les sexes, notamment l'emploi des femmes, dans ses travaux de recherche et d'analyse sur les migrations internationales et les tendances démographiques. La liste élargie des indicateurs clefs du marché du travail, y compris les nouvelles tendances en matière d'emploi, mise au point par l'OIT comprend 14 indicateurs ventilés par sexe.

45. La recherche sur les questions économiques intègre les résultats des analyses par sexe, et des études sur des questions particulières concernant les femmes et l'économie ont été réalisées. En 1998, la CEPALC a publié une étude sur les tendances démographiques et l'intégration des femmes au développement au Cambodge, en République démocratique populaire lao, au Myanmar et au Vietnam. Avec le concours de plusieurs organismes des Nations Unies (OIT, CNUCED, FAO, Banque mondiale, INSTRAW, PNUD, ONUDI, UNIFEM, UNESCO, FNUAP et commissions régionales), la Division de la promotion de la femme a établi l'*Étude mondiale de 1999 sur le rôle des femmes dans le développement : mondialisation, égalité entre les sexes et travail*. Les questions de développement économique qui intéressent particulièrement les femmes rurales ont été traitées dans la publication annuelle de la FAO intitulée *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*. La FAO a également procédé à une analyse, dans 10 pays, des déséquilibres socioculturels et fondés sur le sexe en matière d'accès aux terres arables et aux ressources naturelles. L'OIT a effectué des études sur l'impact de la crise financière comportant une analyse par sexe en Indonésie, en Thaïlande et en République de Corée, ainsi que des travaux de recherche sur les politiques d'emploi ayant une incidence sur les travailleuses âgées et les travailleuses dans les zones franches industrielles pour

l'exportation et a en outre entrepris un programme de recherche tourné vers la pratique concernant les travailleurs à domicile. UNIFEM a parrainé une étude sur les femmes et le commerce aux Fidji, à Tonga et à Vanuatu ainsi que des recherches sur l'impact de la libéralisation du commerce sur les femmes travaillant dans les secteurs des textiles et de l'agriculture au Mexique. UNIFEM a également mis en oeuvre, dans la région de l'Asie et du Pacifique, un projet visant à intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans le recensement du Pakistan de 1998 afin de dresser un bilan précis de la participation et de la contribution des femmes à l'économie nationale aux fins de l'affectation des ressources et de l'élaboration des politiques. L'ONU a entrepris des travaux de recherche sur la technologie et l'autonomisation des femmes en Afrique subsaharienne et a réalisé des études sur le travail à distance et le développement durable en Inde et en Malaisie.

#### Activités opérationnelles

46. Plusieurs organismes ont entrepris des activités visant à renforcer les compétences techniques des femmes, à développer leur esprit d'entreprise et à accroître les possibilités d'emploi rémunéré et de création de revenus qui s'offrent à elles. Un projet pilote exécuté par la FAO en Inde, au Mexique et au Mozambique visait à favoriser une action collective menée avec les institutions locales en vue de permettre aux membres des ménages d'accroître leurs revenus, et la FAO coordonne en outre un projet en Afrique australe dont le but est de mieux faire comprendre aux producteurs et productrices de denrées alimentaires et aux personnes travaillant avec eux au niveau communautaire les systèmes de connaissances locaux.

47. La Banque mondiale s'est employée à favoriser l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les projets et programmes économiques et sociaux par le biais d'un certain nombre de programmes et de prêts. En sa qualité de président du Groupe consultatif pour l'assistance aux plus pauvres et en collaboration avec d'autres donateurs, la Banque s'est efforcée de faciliter l'accès des femmes aux services financiers en fournissant des ressources financières aux institutions de microfinancement, dont la clientèle est en majorité féminine.

48. Des plans d'action nationaux ont été élaborés dans plusieurs pays au titre du programme international de l'OIT tendant à créer des emplois plus nombreux et

de meilleure qualité pour les femmes, et des commissions tripartites sur l'égalité entre les sexes ont été mises en place dans cinq pays. En Amérique centrale, un projet sous-régional visant à organiser les travailleuses des zones franches industrielles pour l'exportation a été mis en oeuvre par l'OIT à la fin de 1998. La CNUCED a exécuté un projet sur le suivi des mesures adoptées par les grandes conférences en faveur des pays les moins avancés afin de créer des débouchés pour les femmes chefs d'entreprise.

49. Plusieurs organismes ont organisé ou appuyé des conférences, séminaires et ateliers. L'OIT a organisé des séminaires tripartites de formation et de sensibilisation visant à améliorer les conditions de travail et les relations professionnelles pour les travailleuses. Elle a également joué un rôle décisif dans l'organisation de l'atelier sur la politique nationale de la Côte d'Ivoire en matière d'emploi, d'égalité des sexes et de réforme économique tenu en novembre 1998, qui a débouché sur l'adoption du Plan d'action dont devaient s'inspirer les ministères pour élaborer les documents sur la planification et le budget. Le Centre africain pour la femme de la CEA a organisé une conférence internationale sur la femme africaine et le développement économique qui a coïncidé avec le quarantième anniversaire de la CEA en 1998. La CESAP a organisé à Bangkok, en juin 1998, une réunion régionale sur l'impact de la mondialisation sur les femmes et un atelier sous-régional qu'elle avait organisé en octobre 1998 au Viet Nam a débouché sur l'adoption du Plan d'action de Hô Chi Minh pour la promotion des femmes dans les petites entreprises. Dans le cadre des préparatifs de la dixième session de la CNUCED qui se tiendra en février 2000, la CNUCED a organisé en juillet 1999 un atelier d'experts sur le commerce, le développement durable et l'égalité des sexes. Les 96 experts nommés parmi les États Membres de la CNUCED, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont adopté des conclusions et des recommandations sur la mondialisation, les questions commerciales et la problématique hommes-femmes. UNIFEM a fourni une assistance technique à l'Autorité intergouvernementale pour le développement en vue de la tenue d'un atelier sur l'harmonisation des pratiques commerciales à l'intention des femmes d'affaires de Djibouti, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Ouganda et du Soudan, et a contribué à l'organisation, en Afrique du Sud, d'un atelier sur les budgets soucieux d'équité entre les sexes.

### **Sensibilisation du public et diffusion de l'information**

50. Parmi les activités visant à sensibiliser l'opinion sur la situation économique des femmes, la nécessité de leur autonomie économique et l'impact qu'ont sur elles les mesures économiques prises par les organismes du système, il y a lieu de mentionner la production par le Département de l'information de programmes radiotélévisés sur les thèmes tels que les effets négatifs des politiques d'ajustement structurel sur les femmes en Nouvelle-Zélande et la mondialisation et les possibilités offertes aux femmes en Afrique de l'Ouest. Le Centre d'information des Nations Unies à Santiago a également lancé une campagne médiatique sur l'intégration économique des femmes dans la population active en Amérique latine.

## **VII. Les femmes et la prise de décisions**

### **Collecte d'informations, création de bases de données, recherche et analyse**

51. Un site Internet sur les Africaines a été créé grâce à l'appui du programme régional d'UNIFEM visant à encourager l'exercice par les femmes de pouvoirs politiques à l'échelon de la région. La CEPALC a défini une série d'indicateurs de la participation des femmes à la prise de décisions et de leur influence politique et a élaboré un questionnaire, ce qui a permis de réunir des informations récentes sur la participation des femmes à la vie politique dans 30 pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle a établi un rapport de situation sur les questions de parité entre les sexes dans le domaine de l'accès au pouvoir et de la participation à la prise de décisions, destiné à la septième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, tenue en novembre 1997. La Division de la promotion de la femme a continué à tenir à jour sa base de données sur les femmes qui prennent part au gouvernement de leur pays et à la diffuser largement.

### **Activités opérationnelles**

52. Au cours de la période considérée, l'Organisation des Nations Unies a mis en oeuvre des projets dont des ateliers, en vue d'accroître la participation des femmes à la prise de décisions dans divers secteurs. Le PNUD s'est employé à faciliter l'accès des femmes aux struc-

tures de l'administration publique, à la gestion des conflits et à la prise de décisions dans le domaine politique, par le biais d'une initiation à la vie politique, d'une formation aux fonctions de direction, de l'amélioration des compétences dans le domaine des négociations politiques et de la création de réseaux, notamment parmi les femmes ayant une carrière politique, aux échelons sous-régional et régional. UNIFEM a organisé au Kenya et dans le Pacifique des ateliers et des activités de formation destinés à sensibiliser les parlementaires et autres éminentes personnalités, à l'issue desquels un nombre plus important de femmes ont postulé à des fonctions politiques, à Kiribati et Vanuatu. L'UNESCO s'est employée à accroître le nombre de femmes parlementaires, notamment en instaurant une coopération avec l'Union interparlementaire, tandis que le FNUAP a appuyé une réunion des femmes ministres africaines en 1998. En collaboration avec le Council of Women World Leaders, la Banque mondiale a réuni des femmes occupant des postes publics, financiers et économiques clefs, afin de débattre de la mondialisation et de la bonne gestion des finances. En 1999, la Division de la promotion de la femme et le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme ont collaboré avec le Council of Women World Leaders pour l'organisation d'une réunion des femmes ministres de la justice au Siège de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation a organisé un atelier sur la parité entre hommes et femmes dans le domaine de la participation à la planification du développement agricole, lequel a permis d'analyser les expériences acquises dans le domaine de l'exercice participatif d'évaluation dans les zones rurales et de faire en sorte que les femmes aient voix au chapitre dans les cultures où les hommes ont un rôle prédominant dans la prise des décisions. À l'issue de l'atelier, un programme pour une planification participative du développement agricole qui tienne compte des sexospécificités a été élaboré. La réunion organisée par le Bureau international du Travail sur la promotion des femmes aux postes de direction en Afrique visait à doter les femmes des compétences requises pour devenir des gestionnaires efficaces, notamment en favorisant les organisations syndicales de femmes; parallèlement, le manuel d'Habitat sur le programme visant à promouvoir l'autonomisation des femmes, qui forme des équipes d'habitants des établissements spontanés urbains à la collecte et à l'analyse des données, a été utilisé dans 13 pays au sein de quatre ré-

gions, ce qui s'est traduit par un renforcement du rôle des femmes dans la prise des décisions. L'UNICEF a pour sa part agi dans le domaine de la formation : en Ouganda, les membres des conseils de village ont reçu une formation sur les droits des femmes et des enfants et les sexospécificités, dans l'optique du renforcement des capacités des femmes membres de ces conseils; en Inde, les femmes membres des *panchayats* (districts) ont également reçu une formation, ainsi que d'autres formes d'appui.

53. Plusieurs projets dont l'exécution doit s'échelonner sur les deux années à venir ont été élaborés durant la période considérée, dont un projet de création d'un institut de formation des femmes aux postes de responsabilité, présenté par la CEA.

#### **Sensibilisation du public et diffusion de l'information**

54. Le Département de l'information a produit des programmes télévisés et radiophoniques, notamment sur les moyens de réussir en tant que femme dans le domaine politique en Afrique, organisé des ateliers et élaboré des stratégies de mobilisation des médias visant à sensibiliser l'opinion publique à la nécessité de permettre à un plus grand nombre de femmes de prendre part aux affaires politiques et à la prise des décisions. Habitat a organisé un certain nombre d'activités, dont un atelier sur les élections générales et leurs incidences sur les femmes au Centre d'Antananarivo.

### **VIII. Mécanismes institutionnels de promotion de la femme**

#### **Collecte d'informations, création de bases de données, recherche et analyse**

55. Deux fois par an, la Division de la promotion de la femme a mis à jour son annuaire mondial sur les mécanismes nationaux chargés de la promotion de la femme et l'a distribué aux gouvernements et autres acteurs concernés. Parallèlement, la CEPALC a mis à jour l'annuaire des organisations nationales s'occupant des politiques et programmes relatifs aux femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui donne des informations sur la position de chaque organisation au sein de l'appareil étatique, sur son mandat juridique, sur ses ressources financières et techniques, ainsi que sur ses principales fonctions et activités. L'Université des Nations Unies a établi un annuaire des femmes

africaines cadres s'intéressant à la conservation et à la gestion des ressources naturelles, qui doit servir d'instrument de référence pour les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement. La CEPALC a également réalisé une étude sur la prise en compte des sexospécificités dans certains pays des Caraïbes, qui a été présentée lors de la troisième Conférence des Caraïbes sur les femmes en octobre 1999; un bulletin sur la participation des femmes au développement, traitant des activités et programmes relatifs à la parité entre les sexes, a été affiché sur la page d'accueil de la CEPALC consacrée à la participation des femmes au développement, créée en 1997.

### **Activités opérationnelles**

56. Au sein de la région de la CEA, l'ancien Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement est devenu le Comité «femme et développement» doté d'attributions nouvelles et qui compte désormais des organisations non gouvernementales et des particuliers agissant à titre personnel. La CEPALC a mis l'accent sur les activités qui visent à renforcer les capacités et le rôle catalytique des mécanismes nationaux chargés de la promotion de la femme et, en collaboration avec la Division de la promotion de la femme, a organisé une réunion de groupes d'experts sur ces mécanismes. Dans le cadre de ses efforts pour renforcer la capacité des gouvernements à prendre en compte les sexospécificités, la Commission a appuyé un projet d'intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités de formation que doit mener l'Association des maires et des membres des conseils municipaux. La Commission Huairou, organisme composite non gouvernemental s'occupant de questions concernant les femmes et les établissements humains, est appuyée par Habitat et lui donne des conseils sur les problèmes spécifiques des femmes et des hommes. Le FNUAP a aidé les organismes nationaux responsables des questions d'égalité entre les sexes en fournissant un appui institutionnel et en dispensant une formation et une assistance technique aux comités nationaux, aux parlementaires et aux services chargés de la promotion de la femme et du développement au sein des ministères. Le Fonds a également appuyé les organisations non gouvernementales de femmes, nationales et régionales, afin d'accroître leur participation à l'élaboration des politiques et a encouragé la coopération technique entre pays en développement, en tant que mécanisme propre à favoriser les échanges d'expériences au sein des pays

et entre les pays. Ainsi, le FNUAP a soutenu la création de cinq centres Sud-Sud afin d'encourager le partage des expériences menées à bonne fin. Parallèlement, l'UNICEF a dispensé une formation au personnel des administrations publiques et des organisations non gouvernementales dans les pays de plusieurs régions, dont l'Égypte, où deux réunions nationales concernant les organisations non gouvernementales de sept gouvernorats ont été tenues. Le Fonds a également fourni un appui technique et financier en vue de permettre la création de centres de liaison pour les questions féminines au sein de divers ministères en Éthiopie, et pour favoriser l'application du cadre et de la stratégie de prise en compte des sexospécificités en Ouganda. Dans le cadre de ses activités de coopération au développement et afin d'améliorer la situation des femmes au sein de l'administration publique et de promouvoir et appuyer l'essor des institutions chargées de la propriété intellectuelle, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle a organisé une série de séminaires régionaux sur la formation aux postes de direction s'adressant aux femmes qui dirigent les bureaux chargés de la protection de la propriété intellectuelle dans les pays en développement.

### **Sensibilisation du public et diffusion de l'information**

57. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation du public aux mécanismes institutionnels chargés de la promotion de la femme, le Département de l'information a produit des programmes télévisés sur la Commission de la condition de la femme. La CEPALC a affiché un annuaire des mécanismes nationaux chargés de la promotion de la femme sur son site Internet en mai 1999 et a créé un dispositif de mise à jour du site. La planche murale sur les services sociaux de base (1997), conçue sous l'impulsion de l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination sur les services sociaux de base par la Division de la population, en collaboration avec d'autres membres de l'Équipe, met en relief les objectifs fixés par les toutes dernières grandes conférences des Nations Unies, dont la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et contient des données statistiques relatives aux principaux buts quantitatifs en matière de services sociaux de base.



## IX. Droits fondamentaux des femmes

### Collecte d'informations, création de base de données, recherche et analyse

58. Au cours de la période considérée, plusieurs entités ont mené des recherches sur les questions relatives aux droits fondamentaux des femmes, tandis que d'autres se sont préoccupées de prendre en compte dans leurs études de caractère plus général les droits fondamentaux des femmes. Ainsi, la CEA et la CEPALC ont élaboré des documents concernant l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans leurs régions respectives. La CEPALC a fait état des progrès réalisés dans le domaine de la législation depuis l'adoption de la Convention et analysé la mesure dans laquelle les systèmes juridiques favorisent l'égalité entre les sexes en Amérique latine. Dans le cadre des études qu'elle a menées sur la discrimination à l'égard des travailleurs migrants, l'Organisation internationale du Travail a pris en compte la question de la parité entre les sexes. L'antenne de l'UNICEF à Téhéran a entamé la collecte d'informations sur les femmes et les enfants iraniens, en vue de créer une base de données multimédia consacrée à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la Convention relative aux droits de l'enfant; il a en outre mené une étude comparative portant sur les lois iraniennes et les dispositions des deux conventions. Le Fonds a réalisé une étude analogue au Liban. La Division de la promotion de la femme a étudié la manière dont les organes des Nations Unies créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme prennent en compte dans leurs travaux la notion d'équité entre les sexes; cette étude a été présentée lors de la dixième réunion des directeurs de ces organes en 1998.

### Activités opérationnelles

59. Dans le cadre des activités opérationnelles entreprises au cours de la période considérée, des ateliers et des réunions ont été organisés afin d'aborder les questions générales touchant aux droits fondamentaux des femmes ainsi que pour prendre en compte la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les travaux de son comité.

60. En octobre 1998, la Division de la promotion de la femme a organisé un atelier sur la promotion et

l'autonomisation de la femme et l'égalité entre les sexes au regard des droits fondamentaux. La réunion, accueillie par la FAO, visait à cerner quel était l'impact d'une approche fondée sur les droits sur l'élaboration et l'application des politiques; y ont participé des membres du Comité interorganisations sur les femmes et l'égalité entre les sexes et du Groupe de travail sur l'égalité entre les sexes du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La Division a également organisé un atelier à l'intention des membres du Comité interorganisations sur les femmes et l'égalité entre les sexes et du Groupe de travail sur l'égalité entre les sexes du CAD de l'OCDE, consacré à la démarginalisation des femmes dans le contexte de la sécurité, qui a été accueilli par la CESAP en décembre 1999. En collaboration avec UNIFEM et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Division a tenu en mai 1999 un atelier de trois jours sur la prise en compte des sexes par les organismes des Nations Unies qui s'occupent des questions relatives aux droits de l'homme; l'atelier était destiné aux responsables des mécanismes spéciaux pour les droits de l'homme et aux présidents des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme. En collaboration avec le Haut Commissariat, Habitat a tenu une réunion de groupes d'experts consacrée aux aspects pratiques de la réalisation du droit fondamental à un logement décent qui a notamment recommandé que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes élabore une recommandation générale sur les femmes, la discrimination et le droit au logement. L'UNICEF a appuyé la formation de femmes boliviennes autochtones aux questions relatives aux droits fondamentaux et a établi, en collaboration avec 40 autres institutions gouvernementales et non gouvernementales et entités du système des Nations Unies, un programme sur les droits des femmes et des fillettes qui favorise la réforme de la législation, la formation des fonctionnaires aux questions relatives aux droits fondamentaux et à la prise en compte des sexes, ainsi qu'une campagne de sensibilisation aux droits des fillettes au Mexique.

61. Pour célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant par l'Assemblée générale, la Division de la promotion de la femme, avec l'appui financier de l'UNICEF, du FNUAP et du

PNUD et d'autres donateurs, a organisé un colloque sur l'application du droit international relatif aux droits de l'homme sur le plan interne à l'intention des magistrats de rang supérieur de toutes les régions. La CESAP a appuyé la tenue d'une réunion sous-régionale consacrée à la promotion des droits des femmes en tant que droits fondamentaux et mettant tout particulièrement l'accent sur la violence à l'égard des femmes; au cours de la réunion, on a présenté des pratiques de prévention et d'élimination de la violence à l'égard des femmes dans la sous-région qui avaient fait leurs preuves. La CESAP a mis en route un projet visant à promouvoir la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans la région, dans le cadre duquel on a produit quatre pochettes d'information adaptées à la situation de chaque pays, aux fins de sensibilisation de la population. En collaboration avec le PNUD et le secrétariat de la Communauté du Pacifique, la CESAP a également organisé une réunion consultative sur la Convention à l'intention des pays du Pacifique. UNIFEM a en outre exécuté des projets à l'appui de la Convention, notamment un projet mondial de formation à l'échelon local s'adressant à plus de 50 défenseurs des droits des femmes, en vue de renforcer l'application de la Convention à l'échelon local. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le Fonds a parrainé la tenue d'une table ronde consacrée à la formation de formateurs sur la Convention. Dans le cadre de la politique relative aux droits de l'homme qu'il a adoptée en 1998, le PNUD a appuyé les activités menées à l'échelon des pays et au niveau régional en vue de renforcer les droits fondamentaux des femmes ainsi que l'élaboration de rapports sur l'application de la Convention par les États parties. Le FNUAP a à son tour appuyé l'élaboration de tels rapports et a établi un guide opérationnel à l'intention de ses fonctionnaires hors siège et des divisions géographiques afin de mieux les sensibiliser et les familiariser à la Convention, ainsi que de renforcer son approche de l'exécution des programmes fondée sur les droits fondamentaux. Outre la fourniture d'une assistance aux États parties pour l'élaboration de leur rapport, l'UNICEF a appuyé les efforts entrepris en vue de la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Fonds a organisé plusieurs ateliers de formation à cette convention et à la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment en République centrafricaine, en Jordanie, en République arabe syrienne, en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda. Il a également

appuyé l'organisation d'ateliers destinés à encourager l'intégration de ces deux conventions dans les programmes d'études des facultés de droit en Jordanie, au Liban, au Soudan et en Tunisie; des ouvrages de vulgarisation de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ont été élaborés au Zimbabwe. La Division de la promotion de la femme a tenu un atelier de formation à l'intention de neuf États parties africains francophones en vue de leur permettre d'élaborer des rapports initiaux conformément à l'article 18 de la Convention.

62. Des projets particuliers concernant les droits fondamentaux des femmes ont été exécutés par plusieurs entités, notamment par le BIT, dont le projet consacré à la formation et à la diffusion d'informations sur les droits des travailleuses a été mis en œuvre dans neuf pays d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique latine. Ce projet, achevé en mars 1999, a donné lieu à la création de comités directeurs nationaux tripartites, ainsi qu'à la conception et à l'exécution de plans d'action communs visant à promouvoir les droits et l'égalité des chances et de traitement des travailleuses. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a appuyé la création d'une unité chargée des droits fondamentaux des femmes au sein d'une organisation non gouvernementale en Palestine qui se consacre à la recherche et à l'instruction juridique et offre une assistance juridique à des femmes, individuellement, ainsi qu'à des groupes de femmes. Le bureau du Haut Commissariat en El Salvador a également aidé le Parlement salvadorien à élaborer une législation sur la violence à l'égard des femmes, mis au point du matériel de formation et dispensé aux officiers de police et au personnel pénitentiaire une formation en la matière. Le FNUAP a appuyé une étude menée par un consortium d'organisations non gouvernementales sur les lois et politiques nationales qui favorisent ou entravent la réalisation des droits des femmes en matière de procréation; par le biais de ces programmes de pays, le Fonds aide les organisations non gouvernementales à surveiller les violations des droits de l'homme et à en attester.

#### **Sensibilisation du public et diffusion de l'information**

63. Dans le cadre de ses activités relatives aux droits fondamentaux des femmes, le Département de l'information a fait une large place au cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de

l'homme ainsi qu'aux travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, en 1998, une conférence-débat a été organisée sur les femmes et les droits fondamentaux et, en 1999, une pochette de documentation a été largement distribuée pour marquer le vingtième anniversaire de l'adoption, par l'Assemblée générale, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de son protocole facultatif. Des programmes de télévision et de radio sur les droits fondamentaux des femmes, des ateliers et des publications, notamment un chapitre de l'édition de 1998 des *Documents d'information des Nations Unies sur les droits de l'homme aujourd'hui : une priorité des Nations Unies*, ont également été consacrés aux droits fondamentaux des femmes. Au nombre des activités de sensibilisation menées par la CEA figuraient la distribution, à l'occasion de la Journée mondiale de la femme en 1998, d'une publication sur la dimension sexospécifique de l'éducation en matière de droits de l'homme, des programmes de radio, des conférences-débats et des œuvres théâtrales sur certaines questions spécifiques intéressant les droits fondamentaux des femmes. L'UNICEF a organisé un certain nombre d'activités de sensibilisation concernant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Elle a, par exemple, financé la production de matériaux d'information sur la Convention au Lesotho – y compris en plusieurs langues locales – ainsi qu'au Nigéria.

64. Le Bureau international du Travail a concentré ses activités de sensibilisation sur la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée par la Conférence internationale du travail en juin 1998; la Déclaration porte notamment sur l'élimination effective du travail des enfants et de la discrimination en matière d'emploi et de profession, questions qui touchent directement les droits des travailleuses. Par ailleurs, le module de formation du BIT sur les droits des travailleuses a été traduit et adapté aux besoins nationaux. En 1999, la Division de la promotion de la femme a élaboré un numéro de *Women 2000* consacré à l'intégration des questions sexospécifiques dans les activités des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme.

## X. Les femmes et les médias

### **Collecte d'informations, création de bases de données, recherche et analyse**

65. En 1999, la Division de la promotion de la femme, UNIFEM et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme ont organisé des groupes de travail en ligne sur les 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing, par le biais de WomenWatch, la passerelle Internet commune pour les questions relatives aux femmes et à la parité entre les sexes. Les résultats des travaux des groupes de travail seront compilés dans un rapport qui sera mis à la disposition d'une part du comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui se tiendra du 5 au 9 juin 2000, et d'autre part de ladite session extraordinaire.

### **Activités opérationnelles**

66. Au cours de la période à l'étude, la plupart des organismes des Nations Unies ont utilisé des stratégies propres aux médias pour faire campagne en faveur des changements préconisés dans les domaines critiques du Programme d'action. Plusieurs d'entre eux ont également engagé des activités visant à sensibiliser les médias aux préoccupations de parité entre les sexes et à promouvoir l'accès des femmes à des postes de responsabilité au sein des médias.

67. Dans le cadre des préparatifs de la conférence sur les femmes africaines et le développement, organisée à l'occasion du quarantième anniversaire de la CEA, et afin de faciliter la couverture des médias, la CEA a organisé un atelier sur l'identité sexuelle et les médias. Au Malawi, au Népal et en République-Unie de Tanzanie, l'UNICEF a parrainé des projets visant à sensibiliser les professionnels des médias à des questions telles que l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes et aussi à la teneur des deux conventions susmentionnées. L'UNICEF et le Nepal Press Institute ont signé un mémorandum d'accord relatif à la mise en oeuvre d'une série d'initiatives engagées par les médias aux échelons communautaire, national et régional. En 1998, en collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG) locales, UNIFEM a créé, dans le cadre d'un festival latino-américain de publicité, un prix de la publicité non sexiste, lequel a été décerné à un programme d'une minute sur la violence familiale. L'UNESCO a créé quatre stations de radio

communautaires gérées par des femmes et chargées de promouvoir l'alphabétisation et l'éducation de base en Inde, au Népal, au Suriname et à Trinité-et-Tobago. Par le biais de son projet «Utilisatrices du Net», l'UNESCO a renforcé la participation des femmes à la communication électronique et a encouragé les échanges entre femmes en matière de culture et de technologies nouvelles des communications. En collaboration avec plusieurs partenaires, l'organisation a formé des femmes en Amérique latine au journalisme, aux techniques de gestion des communications modernes et à la production de programmes d'information télévisés.

#### **Sensibilisation du public et diffusion de l'information**

68. Le Département de l'information a produit des programmes de radio, notamment sur le prix «Courage in Journalism», décerné par la Fondation internationale pour les femmes dans les médias, et a prêté son concours à l'organisation de conférences-débats et d'ateliers sur le rôle et la situation de la femme dans les médias, en particulier dans les centres d'information des Nations Unies en Arménie, au Kazakhstan et en Tunisie.

## **XI. Les femmes et l'environnement**

#### **Collecte d'informations, création de bases de données, recherche et analyse**

69. Au cours de la période à l'étude, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a mené plusieurs études dans ce domaine critique, notamment sur l'identité sexuelle, l'environnement et le développement durable et, de son côté, l'Université des Nations Unies (UNU) a mis en évidence la réussite d'un certain nombre de femmes dans des entreprises de gestion de ressources naturelles. À la fin de 1999, la CEPALC a entrepris une étude qui devrait permettre de rassembler des informations sur l'incidence des catastrophes d'un point de vue sexospécifique dans deux sous-régions.

#### **Activités opérationnelles**

70. Plusieurs organismes ont appuyé la participation des femmes aux programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Par exemple, l'UNICEF a élaboré un manuel qui devrait aider les gestionnaires de

projets à intégrer les perspectives sexospécifiques dans les programmes d'approvisionnement en eau, d'éducation sanitaire et d'assainissement. Le Fonds y a consacré un chapitre spécial dans le guide d'intégration des perspectives sexospécifiques qu'il a établi à l'intention des programmeurs et qui a fait l'objet d'essais sur le terrain. En Inde, l'UNICEF a également formé des femmes au métier de mécanicienne de pompes, tandis qu'au Nigéria, il a aidé à former des femmes dans le domaine de l'assainissement. En République islamique d'Iran, l'organisation a financé des stages de formation à la protection de l'environnement, tandis qu'en Mauritanie, les coopératives féminines de l'UNICEF ont réussi à réduire du tiers les coûts de la consommation en eau et à accroître la consommation d'eau chez 200 ménages. Au Honduras, l'UNICEF s'est employé à renforcer la capacité des femmes de négocier des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement et de participer à l'exécution de ces programmes, ce qui a renforcé la présence des femmes dans les services des eaux et dans les professions de visiteuse de santé bénévole, de plombier ou de vendeuse d'eau. Le Fonds a également organisé des stages de formation à l'utilisation et à la gestion de l'eau, à l'intention de femmes en Mauritanie et en Afrique du Sud, tandis que la FAO a assuré la formation de femmes membres d'associations d'utilisateurs d'eau au Cambodge, au Népal et en Zambie, afin de faciliter leur participation aux interventions liées à l'utilisation et à la gestion des ressources en eau.

71. Au Ghana et au Nigéria, le PNUD et UNIFEM ont élaboré à l'intention des femmes un programme d'ensemble destiné à promouvoir les techniques d'exploitation des énergies renouvelables. UNIFEM a également aidé le PNUD à réviser les directives régissant le fonds des petits dons du Fonds pour l'environnement mondial, destiné à Belize, au Guatemala et au Mexique, afin de consacrer 25 % des dons à des projets intéressant les femmes. En 1998, Habitat a organisé un atelier sur la planification écologique soucieuse d'égalité entre les sexes, qui a permis de recueillir des données en vue de l'élaboration d'un manuel sur la planification et la gestion écologiques soucieuses d'égalité entre les sexes. Dans ce domaine critique, le BIT a fait porter l'essentiel de ses efforts sur l'hygiène et la sécurité du travail et l'amélioration du milieu de travail, notamment dans les professions où les femmes sont majoritaires.

### **Sensibilisation du public et diffusion de l'information**

72. Le Département de l'information a consacré plusieurs activités à la sensibilisation du public au rôle des femmes dans la gestion de l'environnement et le développement durable. Par exemple, en 1999, le centre d'information des Nations Unies à Antananarivo a regroupé la célébration de la Journée internationale de la femme et celle de la Journée mondiale de l'eau, tandis que le centre de Rabat a organisé, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, une exposition consacrée aux conférences mondiales de l'Organisation des Nations Unies sur le développement et l'environnement.

## **XII. La petite fille**

### **Collecte des informations, création de bases de données, recherche et analyse**

73. Au cours de la période à l'étude, la Division de la population a publié trois séries de données sur la mortalité infantile ventilées par sexe pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine et les Caraïbes. Parmi les thèmes abordés dans la quatrième édition de la Base de données sur les indicateurs et statistiques concernant les femmes, figure l'éducation des femmes et des filles. Le BIT a élaboré des modalités relatives aux enquêtes par sondage sur le travail des enfants; des enquêtes de ce type ont été menées dans 12 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine et des Caraïbes. L'UNICEF a financé des analyses sur la situation des filles et des femmes, notamment au regard des deux conventions susmentionnées, dans les pays suivants : Afrique du Sud, Bangladesh, Bolivie, Kenya, Malawi, Mexique, Népal, Pérou, Philippines et Zambie. La Division de la population a publié une étude analytique des disparités entre les sexes en matière de mortalité infantile, intitulée *Too Young to Die: Genes or Gender*. L'UNICEF a également financé des études sur les progrès accomplis dans cet important domaine en Asie, ainsi qu'une étude de la documentation relative à l'éducation et à la socialisation des garçons et des filles aux Philippines. Parmi les autres études que l'UNICEF a appuyées, figure une recherche entreprise en 1998 sur l'incidence de la sélection prénatale en fonction du sexe et son influence sur la répartition par sexe de la population.

### **Activités opérationnelles**

74. Dans ce domaine critique, l'UNICEF s'est employé à mieux faire connaître les discriminations dont les filles sont victimes et à redonner à ces dernières davantage de confiance en elles-mêmes. Parmi les projets, figurent le projet sur la petite fille (Girl child project) (Maldives), qui propose une orientation professionnelle dans les écoles secondaires et vise à favoriser l'émancipation des filles, et le projet sur la réalisation des droits des adolescentes au développement et à la participation (Meeting the development and participation rights of adolescent girls project), qui a été mis en route dans 13 pays, en collaboration avec des organisations non gouvernementales, des organisations gouvernementales et des partenaires des Nations Unies. Ce projet devrait favoriser, pour les adolescentes, l'accès à l'information, à l'éducation, à l'apprentissage, aux services de santé et aux loisirs et la participation à la vie de la société. En collaboration avec la Fédération des femmes de Chine, l'UNICEF met en oeuvre un projet visant à établir des directives pour l'éducation publique en Chine. La première phase du projet, qui s'est achevée en 1998, a permis d'examiner les causes socioculturelles de la discrimination dont les filles sont victimes, tandis que la deuxième phase, qui s'est déroulée en 1999, a comporté un atelier à l'intention des décideurs et l'élaboration d'un manuel de formation destiné à susciter une meilleure prise de conscience des problèmes. La troisième phase verra l'élaboration de stratégies et de matériaux d'éducation publique visant à résoudre ces problèmes.

75. Le FNUAP appuie ses activités d'information, d'éducation et de communication destinées aux parents, aux enseignants, aux dirigeants locaux et autres, concernant notamment l'importance que revêt l'éducation des filles, leur protection au sein du système éducatif, les conséquences dommageables de la grossesse et du mariage précoces et certaines pratiques traditionnelles nocives. Le Fonds appuie également des programmes, notamment celui de la Women's Centre of Jamaica Foundation, qui fournit un appui aux mères adolescentes, en particulier dans le domaine de l'éducation.

76. Le Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants a continué d'appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes de pays visant à éliminer le travail des enfants, les petites filles constituant l'une des catégories les plus vulnérables aux formes les plus intolérables du travail et de la

traite des enfants. En 1999, la Conférence internationale du Travail a adopté une nouvelle norme de l'OIT visant à éliminer les formes les plus intolérables du travail des enfants. L'un des projets appuyés par le Fonds d'affectation spéciale pour soutenir les actions qui visent à faire disparaître la violence à l'égard des femmes avait pour objet d'empêcher que les filles vivant dans des orphelinats et des internats ne deviennent la cible de la traite.

### **Sensibilisation et diffusion de l'information**

77. L'UNICEF a appuyé la production de Meena, un personnage de dessin animé, et de Sara, protagoniste d'une série radiophonique, qui représentent des modèles pour les filles et offrent un cadre de débat sur la discrimination dont les petites filles sont l'objet. Meena, une Sud-Asiatique, a fait l'objet d'une série de dessins animés de 13 épisodes consacrés aux thèmes de la préférence accordée aux garçons, du mariage précoce et de la dot, tandis que Sara, série produite pour l'Afrique australe, a offert une tribune de discussion de l'importance de la scolarisation des filles, des mutilations génitales et des tâches ménagères. Les deux projets comportent des éléments connexes tels que des guides destinés aux facilitateurs, des livres d'histoire et des matériaux pédagogiques, qui ont été adaptés aux besoins des différents pays.

78. En Afrique du Sud, l'UNICEF a produit une vidéo sur les questions relatives à l'égalité des sexes à l'école ainsi que des affiches destinées à sensibiliser la population aux préoccupations de parité entre les sexes. En Inde, le Fonds a prêté son concours à l'organisation de la Semaine de la petite fille. Le Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur la situation des petites filles, qui relève du Comité des organisations non gouvernementales pour les petites filles, a fait office de groupe d'étude officiel sur les filles, lors de la quarante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme. À cette occasion, la Commission a, pour la première fois, entendu le point de vue des filles, alors qu'elle examinait la mise en application de cette composante importante du Programme d'action. Outre l'élaboration de notes de synthèse et la conduite de réunions-débats, le Groupe de travail a appuyé la participation de 15 filles venues de huit pays à la session et a organisé un forum intitulé «À l'écoute des filles» (Listen to girls forum).

79. Les activités du Département de l'information dans cet important domaine comprennent la production

de films et la participation à la production de films, des séances d'information et des réunions sur des sujets tels que l'exploitation sexuelle et la violence auxquelles la petite fille est soumise.

---